



Rapport d'activités

2018

www.gip-recherche-justice.fr



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

Rapport d'activités 2018 de la Mission de recherche Droit et Justice – e-mail : mission@gip-recherche-justice.fr
Site internet : <http://www.gip-recherche-justice.fr/> - carnet de recherche : <http://mrdj.hypotheses.org/>

Directrice de la publication : Valérie Sagant
Responsable éditoriale et maquettage : Laetitia Louis-Hommani

Rapport d'activités 2018 de la Mission de recherche Droit & Justice

Sommaire

 Bilan et perspectives	Page 4 à 5
 Présentation de la Mission	Page 6 à 11
 Les recherches publiées en 2018	Page 12 à 16
 Les recherches lancées en 2018	Page 17 à 24
 Les Prix 2018 décernés par la Mission	Page 25 à 29
 Les Temps forts de la Mission	Page 30 à 35
 Les Revues	Page 36 à 39
 La Mission a également soutenu	Page 40 à 43
 Annexes	Page 44 à 58



Valérie SAGANT,
Directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

Crédit photo © C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ

La Mission de recherche Droit et Justice s'efforce depuis sa création en 1994 de promouvoir la recherche dans tous les domaines du droit et de la justice et d'en diffuser les résultats. Ce bilan des activités menées en 2018 est d'abord celui de Sandrine ZIENTARA-LOGEAY et de l'équipe qu'elle a conduite pendant quatre années jusqu'à l'été 2018. Je lui ai succédé en novembre de cette même année. L'activité de l'année porte également l'empreinte de Kathia MARTIN-CHENUT, directrice adjointe scientifique qui a intégré la Mission en janvier 2018 et assuré l'intérim de la direction à l'automne.

L'année 2018 a été marquée par des débats féconds et nourris sur des thèmes d'actualité brûlante ou à venir : la procréation médicalement assistée, la médiation, les codes de gouvernance d'entreprise ou les discriminations.

Quant à la production scientifique, dix recherches ont été finalisées et publiées sur le site de la Mission. Des recherches qui, pour plusieurs d'entre elles, ont dégagé des propositions d'amélioration du cadre normatif actuel et qui ont porté sur la déjudiciarisation et la médiation, l'évolution des professions juridiques et judiciaires, les transformations des lieux de justice, les nouvelles technologies mobilisées pour le maintien du lien familial en cas de placement des mineurs au titre de l'assistance éducative, l'audition et le discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales, mais aussi le rôle du droit dans la gouvernance d'entreprise. Cinq appels à projets ont été lancés en 2018 (voir page 16) avec cinq nouveaux projets de recherche retenus, sans compter les dix projets sélectionnés par le Conseil

scientifique de la Mission dans le cadre de candidatures spontanées.

Au sein même de la Mission, 2018 marquera une profonde évolution du mode de gestion budgétaire permettant de mieux suivre le caractère pluriannuel des financements des recherches. D'aspect aride, ce sujet n'en est pas moins essentiel pour permettre à la Mission de tirer le meilleur profit des crédits de recherche mis à disposition par le ministère de la Justice – à une époque où les financements publics sont contraints.

Sur la base de ce solide bilan, 2019 permettra de poursuivre et densifier l'action dans trois directions principales.

La définition de la programmation se fera au plus près des besoins des différents acteurs de la Mission. Le choix des thèmes de recherche faisant l'objet d'appels à projets doit répondre aux besoins de ceux qui attendent de la recherche un éclairage, une analyse critique, une mise en perspective, voire des recommandations normatives ou professionnelles. Pour saisir pleinement ces enjeux, j'ai souhaité nourrir des échanges plus directs, allant au-delà de la seule consultation écrite, avec les institutions et professionnels concernés.

La programmation doit également résonner avec justesse avec les débats internes au monde scientifique. Les avancées des méthodologies et techniques de recherche, les évolutions épistémologiques, l'interdisciplinarité doivent être prises en compte dans la détermination de la programmation scientifique de la Mission.

Deuxième axe de travail pour l'année à venir : favoriser encore et toujours plus l'accès de tous aux résultats de la recherche. La Mission s'engagera à mieux vulgariser les recherches – sans perdre en rigueur scientifique – pour les rendre plus accessibles, à mieux valoriser leur contenu en les diffusant plus largement et de manière ciblée selon les thèmes abordés et à mieux adapter ses formats de diffusion pour toucher une plus grande variété de publics.

Ainsi, outre les quatre lettres électroniques annuelles, l'élaboration d'un catalogue des recherches de la Mission et la Bibliothèque HAL-SHS (Sciences de l'Homme et de la Société), certaines recherches dont la portée sera jugée particulièrement significative par le Conseil scientifique feront l'objet d'une publication nouvelle, synthétique, *Actu-Recherche*. Cette publication comportera un bref résumé et une synthèse des travaux rédigés à destination des professionnels et des institutionnels intéressés par les questions de droit et de justice. Un autre type de publication sera également expérimenté : les états des connaissances thématiques seront destinés à présenter en quelques dizaines de pages le panorama des principaux enseignements de la recherche à une date donnée sur un thème intéressant les membres du GIP Mission de recherche Droit et Justice. La rédaction de cet état des connaissances sera assurée par un scientifique et un comité scientifique *ad hoc*.

Enfin, troisième axe de travail pour l'année 2019 : le maintien et le développement du haut niveau d'exigence et de qualité scientifique des productions et activités de la Mission. Grâce à l'action de mes prédécesseurs et des équipes permanentes, à l'engagement des membres du GIP et à la qualité des travaux du Conseil scientifique, la Mission est aujourd'hui identifiée comme un acteur pertinent et significatif de la recherche. La Mission suscite la mobilisation du monde scientifique et son ouverture au droit et à la justice. Elle s'efforcera de faciliter auprès des directions et des services du ministère un meilleur accès aux terrains et aux données. Dans le cadre d'un « Tour de France des laboratoires et centres de recherche », la Mission s'attachera à mobiliser les chercheur(e)s sur les thèmes juridiques et judiciaires, en recherchant une plus grande pluri-disciplinarité.

Présentation de la Mission

Missions

La Mission a pour objectif général le développement de la recherche dans les domaines du droit et de la justice ainsi que la mobilisation des connaissances ainsi produites, notamment à l'attention des praticiens.

Elle a également vocation à :

- définir, animer, coordonner et évaluer les programmes de recherche sur le droit et la justice
- identifier et soutenir les équipes de recherche qui travaillent dans ces domaines
- favoriser les échanges entre les professionnels du droit et de la justice, les universitaires et les chercheur(e)s sur différents thèmes de recherches
- assurer la veille scientifique et tenir à jour une information permanente sur les recherches intéressant le droit et la justice, ainsi que sur leur état d'avancement
- organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des écoles et organismes de formation concernés
- développer la coopération internationale.

Gouvernance et statuts

La Mission de recherche Droit et Justice est un groupement d'intérêt public (GIP) créé à l'initiative conjointe du ministère de la Justice et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), par une convention constitutive approuvée par arrêté du 11 février 1994. Initialement constitués pour une durée de deux ans, les statuts de la Mission ont été régulièrement renouvelés. Le dernier renouvellement, pour une durée de six années, est intervenu par arrêté du 8 février 2018.

Ce statut de groupement d'intérêt public permet la mise en commun de moyens humains, intellectuels et matériels, publics et privés, nécessaires au développement d'une activité scientifique de recherche consistant à la constitution d'un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant le droit et la justice, quel que soit le champ disciplinaire concerné.

Les membres de la Mission

La Mission de recherche Droit et Justice est administrée par une Assemblée générale (AG), composée des représentants de ses membres statutaires, de partenaires associés et de personnes qualifiées.

Les membres de droit

Les représentants des membres de droit ont voix délibérative et disposent de droits proportionnels aux statuts de la Mission. Ils délibèrent sur les décisions d'ordre général, sous réserve qu'elles ne relèvent pas du champ de compétences du Conseil scientifique.

Le ministère de la Justice, disposant de 50% des droits, est représenté conjointement par le ou la Secrétaire général(e) du ministère, l'Assemblée générale du GIP ; ainsi que par le Directeur des affaires civiles et du Sceau ou son/sa représentant(e). Depuis l'AG du 5 novembre 2018, **Madame Véronique MALBEC**, Secrétaire générale du ministère de la Justice exerce les attributions de Présidente de l'Assemblée générale de la Mission.

Le CNRS, disposant de 30% des droits, est représenté par le ou la directeur-trice de l'Institut des sciences humaines et sociales. **Madame Sandrine LEFRANC**, Directrice adjointe scientifique de l'Institut représente le CNRS depuis le 23 octobre 2018.

L'École nationale de la magistrature (ENM), disposant de 10% des droits, est représentée conjointement par **Monsieur Elie RENARD**, Directeur adjoint de l'école, et par **Madame Isabelle MONTEILS**, Cheffe du département recherche et documentation.

Le Conseil national des Barreaux (CNB), disposant de 5% des droits, est représenté par **Maître Anne-Laure-Hélène des YLOUSES** et **Maître Manuel DUCASSE**.

Le Conseil supérieur du notariat (CSN), disposant également de 5% des droits, est représenté par **Maître François DEVOS**, Directeur des affaires juridiques.

Les partenaires associés

Les partenaires associés disposent d'une voix consultative.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ) et l'Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ) participent à l'AG du GIP.

Les personnes qualifiées

L'Assemblée générale accueille également le Président du Conseil scientifique, lequel dispose d'une voix consultative. Sa présence permet notamment d'éclairer les membres sur les décisions scientifiques adoptées par le second organe délibérant du groupement qu'est le Conseil scientifique.

Enfin, le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) assiste aux séances de l'Assemblée afin d'informer ses membres et veiller à la sincérité des prévisions de dépenses et à la maîtrise des risques budgétaires.

Conseil scientifique : rôle et membres

Le Conseil scientifique assiste l'Assemblée générale et la Directrice du GIP dans la détermination du programme d'activité de la Mission. Il comporte vingt membres provenant majoritairement du monde de la recherche (universitaires et chercheur(e)s représentant diverses disciplines : droit, sociologie, histoire, économie...), ainsi que des professions juridiques et judiciaires. Les membres sont nommés par l'Assemblée générale, sur proposition de la Directrice de la Mission, en fonction de leurs expériences et compétences scientifiques dans les domaines intéressant le droit et la justice, pour une durée de deux années renouvelable une fois.

Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an et, à cette occasion, est consulté sur les orientations du programme scientifique et sur les projets présentés à la Mission en vue d'obtenir son soutien.

Les membres du Conseil scientifique

- **Loïc CADIET**

Président du Conseil scientifique
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- **Julie ALIX**

Professeure de droit pénal
Institut de criminologie, Université de Lille 2

- **Marc BESSIN**

Directeur de recherche CNRS
IRIS UMR8156, EHESS

- **Gilles BONNET**

Notaire, Paris

- **Véronique CHAMPEIL-DESPLATS**

Professeure de droit public
Université Paris Nanterre

- **Frédéric DESPORTES**

Avocat général, Chambre criminelle
Cour de Cassation

- **Anne-Laure-Hélène DES YLOUSES**

Avocate

- **Pascale DEUMIER**

Professeure de droit privé
Équipe Louis Jousserand,
Université Jean Moulin Lyon 3

- **Anne-Cécile DOUILLET**

Professeure de science politique
CERAPS UMR8026, Université Lille 2

- **Frédérique FERRAND**

Professeure de droit privé
EDIEC, Université de Jean Moulin Lyon 3

- **Martine KALUSZYNSKI**

Directrice de recherche CNRS
PACTE UMR5194, Institut d'études politiques de
Grenoble

- **Olivier LECLERC**

Directeur de recherche au CNRS
CERCRID
Université Jean Monnet et Lyon 2

- **Étienne PATAUT**

Professeur de droit privé
IRJ, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- **Nicolas POSTEL**

Professeur en sciences économiques
CLERSE UMR8019, Université de Lille

- **Dominique REYGNER,**

Conseillère à la Cour de cassation

- **Yves ROBINEAU**

Conseiller d'État, Membre du Conseil supérieur de
la magistrature

- **Françoise TULKENS**

Professeure extraordinaire en droit, ancienne juge
à la CEDH Université Catholique de Louvain (Bel-
gique)

- **Massimo VOGLIOTTI**

Professeur de philosophie du droit
Université du Piémont oriental

- **Laurent WILLEMEZ**

Professeur de sociologie
PRINTEMPS UMR8085, Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines

La Mission en chiffres

En 2018, la Mission a bénéficié :

- de crédits d'intervention destinés aux activités scientifiques de la Mission, alloués par le ministère de la Justice à hauteur de 745 000 € et complétés par une subvention de l'ENM de 15 000€ et du CSN de 5 000€ ;
- de crédits de fonctionnement d'un montant de 50 000€, alloués par le ministère de la Justice ;
- de personnels mis à disposition par le ministère de la Justice représentant un coût salarial de 415 000€ et par le CNRS pour un coût salarial de 187 000€.

→ Pour en savoir plus sur la Mission de recherche Droit et Justice :

<http://www.gip-recherche-justice.fr/>

Téléphone secrétariat : **01 70 22 70 67**

Courriel : **mission@gip-recherche-justice.fr**

Courrier postal :

**Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la Justice (site Olympe de Gouges)
13, Place Vendôme 75042 Paris Cedex 01**

Venir dans nos locaux :

**Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la Justice (site Olympe de Gouges)
35, rue de la Gare 75019 Paris**

L'équipe



Valérie SAGANT

Magistrate, Inspectrice générale de la Justice
Directrice de la Mission de recherche Droit et Justice
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice
depuis le 5 novembre 2018

© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Kathia MARTIN-CHENUT

Chargée de recherche au CNRS
Directrice adjointe scientifique
Mise à disposition de la Mission par le CNRS
depuis le 1^{er} janvier 2018

© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Laurence GARCIA

Adjointe administrative
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice
depuis mai 1999

© DR



Victoria VANNEAU

Docteure en droit, ingénieure de recherche au CNRS
Responsable du suivi scientifique des recherches
En poste à la Mission depuis le 1^{er} décembre 2013

© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Laetitia LOUIS-HOMMANI

Ingénieure d'étude au CNRS
Responsable de la communication
Mise à disposition de la Mission par le CNRS
depuis le 28 septembre 2015

Crédit photo © C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Sophie SEBAG

Adjointe administrative
Responsable du secrétariat de la Mission
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice
depuis le 1^{er} janvier 2016

© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Jeanne CHABBAL

Docteure en sciences politiques,
Responsable du suivi scientifique des recherches
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice
depuis le 04 janvier 2017

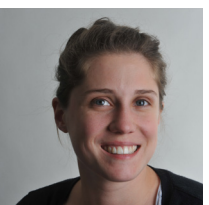
© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



François BOCQUILLON

Juriste,
Responsable du suivi administratif et financier
Mis à disposition de la Mission par le ministère de la Justice
depuis le 18 juin 2018

© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Caroline COLBACH

Graphiste, chargée de la communication et des médias,
En poste à titre temporaire du 17 mai au 30 novembre 2018

© Patrick Mock

La Mission a publié dix recherches en 2018.

État civil de demain et transidentité

Laurence HÉRAULT

Institut d'ethnologie méditerranéenne (IDEMEC UMR 7307) - Université Aix-Marseille

La recherche propose une approche comparée (Allemagne, Australie, Belgique, Inde, Malte, Pays-Bas et Québec) et pluridisciplinaire (droit, sociologie, anthropologie) de la procédure de changement de sexe à l'état civil (CEC) ainsi qu'une analyse du droit français en la matière. Dans les pays étudiés, les évolutions observées conduisent à une éclipse de la notion de sexe à l'état civil au profit de la notion de genre. Mais aucune des législations étudiées n'a séparé totalement les notions de genre et de sexe. Certains pays pourraient toutefois s'orienter vers une dissociation plus aboutie du fait de la suppression envisagée de la mention du sexe à l'état civil (Allemagne, Québec). Une enquête qualitative auprès des différents acteurs concernés en France apporte un éclairage sur la nouvelle procédure prévue par la loi Justice du 21^{ème} siècle. Il en ressort que celle-ci ne répond pas totalement à l'attente consensuelle des associations d'une procédure de CEC déjudiciarisée et démedicalisée. Les magistrats se montrent favorables à la déjudiciarisation du changement de prénom mais restent attachés à la procédure judiciaire pour le changement de sexe. La démedicalisation de la procédure est appréciée par les personnes trans' mais dérouté les magistrats qui continuent de voir dans les pièces médicales une « garantie » pour leur décision. Des médecins considèrent que la medicalisation de l'état civil a pour conséquence de transférer sur eux une responsabilité qui ne leur incombe pas. D'autres sont néanmoins soucieux de faciliter l'accès des personnes au changement d'état civil. Le rapport formule des pistes de réflexion pour une éventuelle évolution législative.

La correspondance numérique dans les mesures de placement au titre de l'assistance éducative

Émilie POTIN, François SORIN, Gaël HENAFF, Hélène TRELLU, Pascal PLANTARD

Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales (LIRIS EA 7481) - Université de Rennes 2

L'usage de la téléphonie mobile et d'Internet pour la correspondance avec la famille dans le secteur de la protection de l'enfance, et particulièrement dans les situations de placement, interroge les potentialités offertes par les médias socio-numériques dans la continuité du lien familial et les formes de régulation mises en œuvre par les professionnels. Cette correspondance permet le maintien des liens entre le mineur protégé et sa famille d'origine (parents, fratrie, famille élargie). Les acteurs familiaux, professionnels et organisationnels (Justice et ASE) donnent un cadre aux échanges pour les réguler (équipement en outils numériques, ouverture d'un espace socio-numérique, modalités d'usage de ces espaces). Le rapport de recherche interroge l'articulation entre médiation technique, autonomie et protection. Il montre comment la correspondance numérique déplace les territoires du lien grâce aux deux dimensions spécifiques aux dispositifs numériques : le caractère individuel et la mobilité. L'autonomie familiale se construit aux dépens du contrôle inhérent à la mesure de protection. L'espace de liens socio-numériques invite à déplacer les pratiques d'accompagnement et à reconsidérer les catégories classiques de régulation des liens, notamment les droits de visite, d'hébergement et de correspondance car ce triptyque n'est plus opérant au vu de la diversité offerte par les technologies pour entrer en relation, partager son quotidien, suivre et alimenter une communication à distance.

Audition et discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales

Blandine MALLEVAEY

Centre de recherche sur les relations entre le risque et le droit - Institut catholique de Lille

La Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 affirme que l'enfant capable de discernement a le droit d'exprimer ses opinions sur toute question l'intéressant et que celles-ci doivent être prises en considération selon son âge et son degré de maturité. En France, le législateur a donc consacré le droit de l'enfant doué de discernement d'être entendu dans les procédures civiles, en particulier par le juge aux affaires familiales (JAF) lorsqu'il statue sur la résidence de l'enfant chez l'un de ses parents séparés et sur l'organisation du droit de visite et d'hébergement de l'autre parent. À partir de l'analyse des conventions relatives à l'audition de l'enfant établies entre les JAF et les avocats d'enfants au sein de quinze juridictions, d'importantes disparités de pratiques ont été observées et ce, malgré un souci des professionnels de mettre en œuvre des dispositifs respectueux de l'enfant et de sa parole. Afin d'améliorer la participation de l'enfant aux décisions judiciaires qui le concernent au sein de sa famille, tout en assurant la protection de sa personne, de sa parole et son intérêt supérieur, 55 recommandations sont formulées. Elles visent notamment à l'aménagement d'une présomption simple de discernement de l'enfant âgé de plus de dix ans, dont l'audition serait dès lors favorisée s'il souhaite s'exprimer. Il s'agirait également de mettre en place une notification directe à l'enfant des droits dont il bénéficie, par l'envoi d'un formulaire qu'il pourrait retourner à la juridiction afin de faire savoir s'il souhaite être entendu. Le principe de primauté de l'audition directe de l'enfant par le juge serait renforcé par l'obligation pour le magistrat de motiver sa décision de déléguer l'audition à un tiers. En outre, un avocat spécialiste de l'enfance serait systématiquement désigné pour assister l'enfant dans la procédure qui le concerne. Pour que les évolutions textuelles et l'adaptation des pratiques préconisées puissent être intégrées par les magistrats, une spécialisation des fonctions de JAF est recommandée. Ainsi, le JAF serait spécifiquement formé au recueil et à l'écoute de la parole de l'enfant.

La prescription de la médiation judiciaire. Analyse socio-juridique des dispositifs de médiation dans trois cours d'appel : de la prescription à l'accord de médiation

Adrien BASCOULERGUE, Jean-Pierre BONAFÉ-SCHMITT, Philippe CHARRIER et Gerald FOLIOT

Centre Max Weber (UMR 5283), Droit Contrats Territoires (DCT EA 4573) - Université Jean Moulin Lyon 3 - MSH² Étienne-Lyon

Ce rapport s'interroge sur ce que produit la médiation dans les institutions judiciaires et sur les façons dont on peut favoriser sa prescription⁽¹⁾. Une étude qualitative des dossiers de médiation et des dispositifs mis en place dans les juridictions du ressort des Cours d'appel de Lyon, Paris et Pau, a été couplée à une enquête quantitative par questionnaire en ligne auprès de magistrats, avocats, médiateurs pour connaître leurs pratiques. Le rapport émet des propositions d'amélioration de la prescription : la structuration souhaitable de l'espace professionnel de la médiation, la construction d'un outillage statistique propre à la médiation judiciaire, l'aménagement d'un cadre légal plus précis et moins ambigu, une coordination institutionnelle renforcée des dispositifs de prescription de la médiation et le développement de formations afin de sensibiliser les prescripteurs potentiels.

⁽¹⁾ Définition de la « prescription » par les auteurs : actions et pratiques qui conduisent à suggérer, orienter ou ordonner aux parties en présence l'utilisation de la médiation pour le règlement de leur litige.

Réflexion sur la notion et le régime de la médiation au sein des modes amiables de résolution des différends à partir des expériences de médiation dans le ressort des cours d'appel d'Aquitaine, de Paris et de Lyon

Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Arnaud LECOURT

Centre de recherche et d'analyse juridiques (CRAJ EA 1929) - Université de Pau et des Pays de l'Adour

Cette recherche propose une réflexion globale sur la notion de médiation en général et de médiation judiciaire en particulier, son cadre juridique et sa place au sein des autres modes amiables de règlement des différends (conciliation et procédure participative). Cette réflexion a été menée à partir de l'étude des pratiques dans le ressort des trois cours d'appel d'Aquitaine (Agen, Bordeaux et Pau), de Lyon et de Paris. La recherche met au jour l'absence d'institutionnalisation qui favorise des développements anarchiques de la médiation, renforcés par le flou sémantique entourant la notion. Elle préconise de promouvoir la médiation dans le respect de sa spécificité, reconnue par les acteurs de terrain (médiateurs, magistrats et avocats), tout en développant en parallèle des mécanismes de conciliation sans doute moins exigeants mais aussi plus directifs au regard de la résolution amiable du litige.

Les enjeux de la déjudiciarisation

Jean-Baptiste PERRIER, Sylvie CIMAMONTI

Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC EA 4690) - Université d'Aix-Marseille

La déjudiciarisation s'est développée et imposée dans le paysage judiciaire tantôt en excluant le juge, tantôt en réaménageant sa place pour l'intégrer dans le processus. La déjudiciarisation est étudiée de manière exhaustive tant en matière civile que pénale. Elle est définie de façon très générale comme l'ensemble des procédés permettant d'éviter le règlement du litige par le juge. Un double enjeu est identifié. En premier lieu, concernant les perspectives de développement de la déjudiciarisation, la prudence s'impose. La déjudiciarisation n'a pas été généralisée. En matière civile comme en matière pénale, a été privilégiée la simple incitation à la déjudiciarisation plutôt que l'obligation de recourir à un procédé déjudiciarisé, tout en repensant la place du juge dans ce cadre. En second lieu, l'encadrement de la déjudiciarisation est une nécessité qu'il s'agisse de l'amélioration des droits processuels et de la garantie des droits substantiels des parties ou de la préservation des droits des tiers au mode déjudiciarisé, tout en repensant là encore la place du juge en matière civile comme en matière pénale. Ces différentes propositions appellent en définitive à un développement de la déjudiciarisation, pensé dans une logique qualitative, afin que les objectifs identifiés d'apaisement et de règlement du différend puissent être pleinement satisfaits.

Les Archives orales des acteurs de la Justice

Sylvie HUMBERT

Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ)

À partir d'entretiens filmés et écrits des acteurs de la Justice, les archives orales entendent constituer une mémoire judiciaire du XX^{ème} siècle. Depuis leur entrée dans la magistrature et leur évolution au sein de l'institution, en passant par les grands événements historiques (l'Occupation, la guerre d'Algérie, Mai 68, l'arrivée du syndicalisme ou l'abolition de la peine de mort, etc.) et les grandes affaires ayant défrayé la chronique, ce travail de recueil des pratiques judiciaires et des souvenirs plus personnels permet de suivre la carrière et les engagements de douze personnalités marquantes de la magistrature française. L'apport proprement juridique de ces figures, passées par les plus Hautes instances juridiques et politiques, nationales et internationales (Cour de cassation, Cour de justice de la République, Direction des affaires criminelles et des Grâces, ministère de la Justice, Cour pénale internationale, etc.), permet de voir dans quelle mesure ces acteurs de la justice ont également été des acteurs du droit.

Pratiques des savoirs entre jugement et innovation. Experts, expertises du bâtiment, Paris 1690-1790

Robert CARVAIS

Centre de théorie et analyse du droit (CTAD UMR 7074) - Université de Nanterre

À partir d'un échantillon d'expertises réalisées pour les années 1726 et 1776, cette première étape d'un travail historique bien plus large permet d'interroger les pratiques de l'expertise du bâtiment à Paris et en Province. L'objectif est de montrer dans le domaine de l'histoire des techniques la contribution des experts au perfectionnement et à la codification de l'« art de bâtir » par la mise en écrit de la construction (publication de traités et de manuels) ou par la participation aux débats techniques du temps (place et rapport entre entrepreneurs et architectes au sein du corps des jurés experts). Dans le domaine de l'économie, outre l'estimation nouvelle de la valeur immobilière, une progressive « marchandisation » des expertises se fait jour dont le but est de calculer une rente pour transformer les immeubles en sources de profit. Dans le domaine du droit, enfin, l'expertise s'impose comme une mesure juridique d'instruction. Son analyse permet alors de montrer la place de ce type d'écrit et les usages que les juges en font. Et si l'expert ne se prononce pas sur le droit, s'il ne rend que des avis, s'observe une certaine « judiciarisation » de l'expertise au XVIII^{ème} siècle.

HUGO. Patrimoine des lieux de justice

Marc RENNEVILLE

Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR UMS 3726)

HUGO est un outil cartographique, librement accessible en ligne, qui permet à la fois le récolement et la valorisation du patrimoine judiciaire (lieux de jugement et lieux d'exécution des peines). Son objectif est de contribuer à une meilleure connaissance collective, pluridisciplinaire et partagée des lieux de justice dans une perspective participative permettant aux différents acteurs compétents (historiens, historiens de l'art, archivistes, professionnels de la justice, etc.) d'alimenter l'outil. HUGO vise ainsi à présenter un tableau patrimonial inédit du parc judiciaire et pénitentiaire français actif, quel que soit le type d'édifice (ancien ou contemporain). Le projet est également ouvert aux périodes anciennes et à l'international. Le recueil d'informations sur plus de 370 lieux de justice dans le cadre de ce projet a permis à l'équipe de recherche d'ouvrir une réflexion sur les sources du recueil de données, sur la notion de « lieu » de justice et sur celle de « patrimoine judiciaire », son étendue et ses liaisons avec la mémoire sociale, la patrimonialisation du passé et la recherche en histoire. Le rapport livre ainsi un point sur l'historiographie de l'architecture judiciaire. Des regards croisés sur le patrimoine judiciaire sont également présentés, à partir d'un lieu en cours de fouille archéologique (château de Gaillon), d'un domaine judiciaire (les lieux de prises en charge pour les mineurs) et d'une aire géographique (la Guyane et ses bagnes).

Pour aller plus loin : <https://hugo.criminocorpus.org/fr/>

L'effectivité des codes de gouvernance d'entreprise, de l'intérêt du droit international pour apprécier l'opportunité d'une réforme législative en France

Frédérique COULÉE, Julia MOTTE BAUMVOL

Centre de recherche Léon Duguit pour les nouvelles transformations du droit (CRLDEA 4107) - Université d'Évry-Val d'Essonne

La mise en œuvre des codes de gouvernance au cours des années 2000 a conduit les entreprises à établir et à expliciter leurs bonnes pratiques. D'application volontaire, ces codes élaborés par les organisations représentatives des entreprises ou par les entreprises elles-mêmes (autorégulation) relèvent de la *soft law* et s'y référer demeure une faculté. Au-delà de la question de l'effectivité de ces codes, se pose celle de l'exigence de transparence. L'analyse du droit international (Pacte mondial, Principes directeurs sur les droits humains et les entreprises, accords-cadres transnationaux, conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)) et des activités des organismes économiques internationaux (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) permet d'apprécier le comportement des entreprises, et sans intervention du législateur. Mais les entreprises restent maîtresses de l'usage qu'elles font de ces codes et des obligations qui doivent peser sur elles en matière de droits humains, de l'environnement, en matière sociale ou de lutte contre la corruption. Six propositions pour la France sont présentées pour faire évoluer le cadre légal des codes de gouvernance d'entreprise et parvenir à une meilleure effectivité de ces instruments d'autorégulation : centralisation des différents instruments pour une meilleure publicité et transparence ; compliance fiscale, respect des conventions fondamentales de l'OIT et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), transparence dans le processus de révision des codes Afep-Medef et MiddleNext¹ ; suivi extérieur et indépendant ; obligation de prendre en considération les principes internationalement reconnus en matière de droits humains, droits sociaux, de l'environnement et lutte contre la corruption.

⁽¹⁾ Il s'agit des codes de bonnes pratiques et de gouvernance développés, d'une part, par l'Association française des entreprises privées (Afep) et l'organisation patronale le Mouvement des entreprises de France (Medef) pour les sociétés cotées permettant d'améliorer leur fonctionnement et leur gestion dans une plus grande transparence et de répondre aux attentes des investisseurs et du public ; et d'autre part, par MiddleNext, une association professionnelle française indépendante pour des sociétés moyennes cotées et les PME non cotées.

La programmation scientifique 2018

La programmation scientifique s'élabore chaque année à partir de la consultation des membres fondateurs de la Mission de recherche Droit et Justice (CNRS, ENM, CNB, CSN), de ses partenaires associés (IHEJ, AFHJ, ministère de la Recherche), des directions du ministère de la Justice et de son Conseil scientifique. Pour chaque appel à projet, un comité de sélection *ad hoc*, composé de professionnel(le)s de la justice et de chercheur(e)s est réuni afin d'évaluer et de sélectionner les projets présentés par des équipes de recherche (CNRS-université). Chacun de ces acteurs, en fonction de ses préoccupations et besoins, peut émettre des propositions de sujets susceptibles d'être traités par les chercheur(e)s. Ils peuvent également échanger sur l'ensemble des propositions soumises. La Mission retravaille ensuite les différentes thématiques en les regroupant autour d'axes principaux pour les soumettre à son Assemblée générale, qui valide et priorise les thèmes pour la campagne annuelle d'appels à projets.

La programmation scientifique en dates

- 5 mai 2017 réunion du conseil scientifique
- 20 juin - 26 septembre 2017 consultation des directions du ministère et des membres/partenaires associés
- 27 septembre 2017 réunion avec les représentants des directions du ministère de la Justice
- 26 octobre 2017 réunion du conseil scientifique
- 28 novembre 2017 réunion de l'Assemblée générale

La programmation scientifique en chiffres

16 projets soumis

5 projets admis

-> Taux d'acceptation : 31,25%

En 2018, la Mission de recherche Droit et Justice a lancé cinq appels à projets sur les thématiques suivantes :

- **Droit, Justice et Numérique**
- **L'accès au droit et à la justice**
- **La déontologie des professions juridiques et judiciaires : aspects juridiques et sociologiques**
- **La motivation des peines correctionnelles**
- **La gestion des ressources humaines des magistrats en France et en Europe**

Les appels à projets

Cinq appels à projets ont été lancés pendant le premier semestre 2018. Cette campagne a permis d'engager cinq nouvelles recherches.

Droit, justice et numérique

En 2016 et 2017, la Mission de recherche Droit et Justice a lancé deux appels à projets sur le thème « Droit, justice et numérique ». À l'issue de ces derniers, neuf projets de recherche ont été sélectionnés sur les thématiques suivantes : l'histoire, l'enseignement et le patrimoine numériques, la correspondance numérique, la justice dite « prédictive » et ses outils, le notariat et le numérique, la visualisation interactive de la jurisprudence et la technologie des contrats numériques. En 2018, en lien avec les demandes des directions du ministère de la Justice et les besoins exprimés sur le terrain, la Mission a souhaité privilégier trois sous-thématiques : la politique publique d'ouverture des données de justice ; l'accès des citoyens à la justice et à leurs droits grâce au numérique ainsi que l'accès au numérique des personnes détenues. L'appel à projets s'est adressé à des équipes pluridisciplinaires de recherche, l'approche comparative ayant été privilégiée. Les équipes candidates ont privilégié les deux premières sous-thématiques, n'abordant pas la troisième, relative à la « fracture numérique » des personnes détenues.

Dans le cadre de cet appel, deux projets de recherche ont été retenus par le comité d'évaluation *ad hoc* :

Le e-règlement extrajudiciaire des différends. Le déploiement d'une justice alternative en ligne (e-RED)

Sandrine CHASSAGNARD-PINET

Centre de recherche « Droits et perspectives du droit » (CRDP EA 4487) - Université de Lille

Cette recherche entend mettre en lumière les conditions, enjeux et effets du déploiement des plateformes en ligne qui proposent aux usagers des services de résolution des conflits en dehors de la justice traditionnelle. Cette justice alternative en ligne favorise-t-elle l'accès aux droits ? Comment réguler ces nouveaux services juridiques en ligne ? Quelles sont les répercussions de cette nouvelle offre de justice sur le fonctionnement des acteurs traditionnels de la justice étatique ? Comment peut-elle être articulée avec le service public de la justice ? La situation française sera comparée à celle d'autres États. À l'issue de l'état des lieux et du recueil d'informations comparatives, une mise en perspective théorique et prospective mettra au jour les mutations induites par le développement en France d'une justice alternative digitalisée, en tirant profit des expériences étrangères en la matière. Au-delà de la collecte d'informations en ligne, des entretiens seront réalisés avec les acteurs concernés : éditeurs de plateformes, professionnels du droit, médiateurs, membres de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation et d'instances européennes, usagers, etc.

Nomenclature des prétentions des parties dans les affaires civiles pour l'entraînement d'algorithmes d'apprentissage appliqués à la prédiction de la jurisprudence (JUNOM)

Guillaume ZAMBRANO

Détection, évaluation, gestion des risques CHRONiques et éMERgents (CHROME EA 7352) - Université de Nîmes

JuNom est un axe de recherche, au sein d'un projet plus vaste dans le domaine de la justice prédictive, en vue de la formulation de modèles de corrélation statistique entre une situation factuelle et le sens probable de la décision judiciaire. L'axe JuNom vise à la réalisation de bases d'apprentissage pour l'entraînement d'une

intelligence artificielle destinée au traitement automatique de grandes quantités de décisions judiciaires civiles. Le premier objectif consiste à élaborer une nomenclature des prétentions des parties dans les affaires civiles (NoPPAC). Le deuxième objectif consiste à réaliser 75 bases d'apprentissage et de test pour l'entraînement d'une Intelligence artificielle (IA), capable d'extraire automatiquement à partir de la base JuriCA, le sens de la décision pour chacun de ces types de prétention. Il s'agit d'une étape préalable pour la formulation de modèles prédictifs, établissant une corrélation statistique entre circonstances factuelles et sens de la décision judiciaire.

La motivation des peines correctionnelles

L'objectif de cet appel à projets était d'apprécier les effets des réformes législatives sur la motivation de la peine, et plus particulièrement celles de 2009 (loi n° 2009-1436 du 24 nov. 2009 dite « loi pénitentiaire ») et de 2014 (loi n° 2014-896 du 14 août 2014 relative à l'individualisation des peines et à l'efficacité des sanctions pénales), ainsi que de la jurisprudence de la Cour de cassation sur les pratiques professionnelles des tribunaux correctionnels, sur l'organisation des services, sur la rédaction des jugements et arrêts en matière correctionnelle. L'approche comparative et interdisciplinaire étaient privilégiées dans cet appel, ainsi que l'association entre approches empirique et théorique.

Deux projets ont été retenus par le comité d'évaluation *ad hoc* :

La motivation des peines correctionnelles. À la recherche des déterminants de la motivation de la décision du juge pénal

Raphaële PARIZOT, Marc TOUILLIER, Pierre-Yves GADHOUN, Anne PONSEILLE

Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP EA 2037) - Université de Montpellier

Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC EA 3982) - Université de Nanterre

Prenant pour point de départ les récentes évolutions légales et jurisprudentielles ayant conduit à étendre et à renforcer l'exigence de motivation de la peine en matière correctionnelle et, tout récemment aussi, en matière criminelle, cette recherche propose de partir en quête des facteurs socio-juridiques qui influencent, conditionnent ou contribuent plus raisonnablement, suivant les cas, à façonner la décision des juridictions pénales quant au choix de la peine à l'encontre de la personne condamnée. Au terrain français (Île-de-France, province, Outre-mer), s'ajoute une dimension comparative afin de tirer profit des expériences européennes ayant déjà intégré la motivation au stade de la peine (Belgique, Italie et Roumanie).

La motivation des peines correctionnelles

GERRY-VERNIERES Stéphane, ROBERT Anne-Gaëlle, JOSEPH-RATINEAU Yannick, MONNERY Benjamin

Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965) - Université Grenoble Alpes

À partir d'une étude empirique des décisions correctionnelles et d'entretiens (magistrats, avocats, etc.), la recherche propose, d'une part, de développer une analyse transversale et qualitative des effets de l'approche légaliste et objective initiée par le législateur à l'occasion des réformes de 2009 et 2014 sur les pratiques parquetières et juridictionnelles, mais également sur les juges d'application des peines, les condamnés, les victimes constituées parties civiles, et les avocats ; et d'autre part, de réfléchir à la place et à la plus-value de l'approche fonctionnelle et subjective de la motivation dans les décisions de justice.

La gestion des ressources humaines des magistrats en France et en Europe

En privilégiant une perspective comparative, l'appel à projets entendait susciter des recherches sur les processus de recrutement, la mobilité fonctionnelle et géographique, l'accompagnement des carrières et les conditions de travail des magistrats. Sur le plan théorique, il s'agissait de questionner les singularités françaises dans la gestion des ressources humaines des magistrats ainsi que l'éventuelle uniformisation des pratiques en la matière au niveau européen. L'enjeu était également de réinterroger la spécificité des magistrats, dont le statut est constitutionnellement garanti, par rapport aux autres professions et de savoir dans quelle mesure leur gestion RH pourrait s'inspirer de celles de ces autres professions, tout en prenant en compte l'exigence d'indépendance qui les spécifie. Sur le plan pratique, il s'agissait d'identifier les expériences/pratiques étrangères susceptibles d'influencer des évolutions de la gestion RH française et d'émettre des propositions d'amélioration.

Dans le cadre de cet appel, un projet de recherche a été retenu par le comité d'évaluation *ad hoc* :

La gestion des ressources humaines des magistrats en France et en Europe

Sylvie PIERRE-MAURICE, Estelle MERCIER, Lionel JACQUOT

Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (CEREFIGE EA 3942) - Université de Lorraine

En faisant dialoguer le droit, la sociologie et les sciences de gestion, l'objectif de cette recherche est de mettre au jour les transformations récentes de la gestion des ressources humaines des magistrats. Il s'agit d'examiner les dimensions objectives de la gestion des carrières des magistrats (statut, règles, indépendance) dans une approche comparative européenne ainsi qu'au regard de l'évolution d'autres services publics français. Les dimensions subjectives de la carrière, telles que l'implication et la reconnaissance, seront aussi interrogées. Une attention particulière sera portée au rôle des chefs de juridiction, aux leviers RH (évaluation professionnelle, mobilité, primes) dont ils disposent et à la manière dont ils les investissent pour animer les équipes. Les contenus de la formation de préparation aux fonctions d'encadrement, délivrée par l'ENM, et l'éventuel impact de celle-ci dans la carrière, de même que l'évaluation professionnelle du magistrat seront analysés.

La déontologie des professions juridiques et judiciaires : aspects juridiques et sociologiques

L'appel à projets proposait d'appréhender la déontologie comme un outil pour étudier les logiques professionnelles et interprofessionnelles au sein de la justice et du monde du droit. Il cherchait à susciter des travaux capables d'apporter un éclairage pratique et théorique sur l'exercice et les interactions des professions judiciaires et juridiques ayant fait l'objet de réformes.

Un seul projet de recherche a été déposé, mais il n'a pas été retenu par le comité d'évaluation *ad hoc*. La thématique est toutefois reprise dans la programmation scientifique 2019 sous l'angle du conflit d'intérêts.

L'accès au droit et à la justice

En 1998, la Mission de recherche Droit et Justice lançait un appel à projets sur l'accès au(x) droit(s) et à la justice. Inscrit dans le contexte de la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 faisant de l'accès aux droits un outil de lutte contre l'exclusion, il s'agissait alors de s'interroger sur la pluralité de sens des notions et d'envisager la question des droits de la défense en dehors du cadre des juridictions, la formation et l'information sur le(s) droit(s) ou encore de réfléchir à ces notions dans le champ des modes

alternatifs de règlement des litiges ⁽¹⁾. Vingt ans plus tard, cet appel à projets invitait à interroger à nouveau les notions d'accès au droit et à la justice dans un contexte qui est désormais celui de la Justice du 21^{ème} siècle, celui d'un monde globalisé et d'innovations technologiques. Si les dispositifs juridiques et judiciaires en place ont largement évolué, la problématique de comment garantir aux citoyens la connaissance et l'exercice effectif de leurs droits reste, quant à elle, d'actualité. Outre le renouvellement des questionnements, il s'agissait d'apporter un éclairage sur les enjeux économiques et sociaux de l'accès au droit et à la justice et de contribuer à la connaissance et à la transformation des pratiques en la matière.

Deux projets ont été déposés pour cet appel à projets, mais n'ont pas été retenus par le comité d'évaluation *ad hoc*.

Projets spontanés retenus par le Conseil scientifique

En parallèle des campagnes d'appels à projets dans le cadre de la mise en œuvre de sa programmation scientifique annuelle, la Mission élargit la palette thématique des recherches qu'elle soutient grâce à sa procédure de candidatures spontanées. Le Conseil scientifique de la Mission, composé de vingt membres (chercheur(e)s et praticien(ne)s) s'est réuni deux fois en 2018 pour analyser les projets de recherche soumis, ainsi que les demandes de soutien aux colloques et aux publications. En 2018 le Conseil scientifique a évalué 19 projets de recherche, 21 demandes de financement de colloques et 5 demandes d'aide à la publication. Il a retenu 10 projets de recherche, 9 demandes de financement de colloques et 4 demandes d'aide à la publication.

Lors du Conseil scientifique du 28 mars 2018, 6 projets de recherche ont été retenus sur les 8 déposés, 7 colloques sur 19 et 3 aides à la publication sur 4.

Lors du Conseil scientifique du 8 novembre 2018, 4 projets de recherche ont été retenus sur les 11 déposés, 1 aide à la publication et 2 colloques ont été soumis et acceptés.

Le cancer en prison. Vécu et prise en charge de la maladie en milieu carcéral (CAPRI)

Philippe COMBESSIE, Sylvie FAINZANG, Myriam JOËL, Vincent RUBIO

Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques (Sophiapol EA 3932) - Université de Nanterre

Le projet vise à pallier le manque de connaissances relatives au cancer en prison en France. Il se propose de décrire quantitativement et cartographier sociologiquement la question du cancer en prison, en insistant sur ce qu'elle révèle en termes d'inégalités sociales et territoriales de santé ; de renseigner les modalités du diagnostic, des traitements, de l'accès aux soins, de l'orientation de la coordination des soins et de l'hospitalisation concernant les patients détenus atteints de cancer, d'éclairer de manière concrète l'application du droit à la santé des détenus, à l'interface de l'expérience de la maladie et des moyens humains, institutionnels et procéduraux et enfin de documenter qualitativement le vécu de la maladie chez les personnes incarcérées à partir du récit qu'elles en font. Au volet quantitatif portant sur la situation en métropole et outre mer, s'ajoute un volet qualitatif sur l'expérience du cancer en prison à partir du regard croisé des patients et des équipes soignantes.

⁽¹⁾ Voir sur le site de la Mission (<http://www.gip-recherche-justice.fr/>) Chantal Bordes-Benayoun, Danièle Lochak et al., Accès au droit des migrants en situation de précarité et de leurs enfants : une approche pragmatique et dynamique des discriminations légales fondées sur la nationalité, 2001 ; Karine Laroche, Joël Moret-Bailly et al., Accès à la justice disciplinaire, 2002 ; Jacques Faget, Accès au droit et médiation, 1999.

Prisons et santé mentale : étude des facteurs associés à l'évolution des troubles mentaux en milieu carcéral pour une réduction des inégalités sociales de prise en charge (PRISME)

Karine CHEVREUL, Bruno FALISSARD, Camille LANCELEVÉE

Epidémiologie clinique, évaluation économique appliquées aux populations vulnérables (ECEVE UMR 1123) - Université Paris Diderot

Santé mentale, santé publique (SMSP UMR 1178) - INSERM

Sciences cognitives et sciences affectives (SCALab UMR 9193) - Université de Lille

Le projet se propose d'étudier via un suivi de cohorte d'environ 1000 détenus, hommes et femmes, l'évolution de la santé mentale, de la sévérité des symptômes et du risque suicidaire au cours de la détention et d'identifier ses facteurs associés, en particulier le recours aux soins psychiatriques, les conditions de détention et les événements de la vie carcérale, afin d'émettre des recommandations pour la promotion de la santé mentale en prison. L'enquête menée dans les trois principaux types de quartier de détention (maisons d'arrêt, centres de détention et maisons centrales) portera sur tous les nouveaux arrivants ayant accepté de participer et parlant une des langues de l'étude. Le suivi sera de deux ans ou moins si les détenus sont remis en liberté avant ⁽¹⁾.

Causes « suprêmes » ? Les mobilisations politiques du droit devant les hautes cours

Liora ISRAËL

Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097) - École normale supérieure (ENS)

Dans une démarche qualitative, la recherche propose de combler le manque de connaissance sur l'activité des Hautes cours (Conseil d'État, Cour de cassation, Conseil constitutionnel, Cour européenne des droits de l'homme), et plus particulièrement sur leur fonctionnement concret. En se focalisant sur trois causes – les discriminations, les conditions de détention et le droit de la santé et de la responsabilité médicale – et dans une perspective pluridisciplinaire (droit/sociologie), la recherche a pour ambition de saisir comment et par qui ces causes sont portées devant ces institutions ; de comprendre comment leurs décisions (dans une dynamique plus interactionnelle) sont produites.

⁽¹⁾ La réalisation de ce projet de recherche est soumise à l'obtention d'un cofinancement de la part du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation qui, en vertu des règles des marchés publics, a lancé un appel d'offres.

Une justice économique « objective » ? L'expertise économique dans le droit de la concurrence français : diffusion, origines et conséquences

Julie BAILLEUX

Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA UMR 7106) - Université Paris 2 Panthéon-Assas

En France et dans l'Union européenne, le droit de la concurrence est devenu un moyen d'intervention majeur des autorités publiques sur l'économie. Depuis les années 1990, l'expertise économique joue un rôle de plus en plus important dans cette branche du droit. La recherche ambitionne donc d'évaluer les origines et les conséquences de l'introduction de l'expertise économique dans le droit de la concurrence, de comprendre comment cette expertise a affecté la manière dont les fonctionnaires et les juges traitent des cas relatifs à la concurrence et de comprendre comment et pourquoi les régulateurs et la justice ont adhéré à cette promesse d'objectivité.

La place de la coutume à Mayotte

Hugues FULCHIRON, Étienne CORNUT, Elsa RALSER, Aurélien SIRI

Équipe de recherche Louis Josserand (EA 3707) - Université Jean Moulin Lyon 3

Ce projet propose d'étudier la légitimité du juge de droit commun à appliquer ou non la coutume mahoraise (recueil de textes d'origine religieuse malgache et africaine et de la charia) à la place du *cadis*, et comment cela est perçu par les justiciables mahorais, d'étudier la façon dont l'application de la coutume par le juge contribue ou non à une meilleure compréhension de la République laïque et d'interroger la permanence des pratiques dans le recours aux autorités traditionnelles pour régir les relations familiales.

Transhumanisme(s) et droit(s)

Amandine CAYOL, Émilie GAILLARD

Pôle Risques, Qualité et Environnement durable - MRSH Caen

Le transhumanisme est une idéologie qui tend à vouloir augmenter les capacités physiques et cognitives de l'homme en recourant à la fusion entre l'homme et la machine. Dans le contexte de convergence NBIC (Nano-Bio-Info-Cognitif) actuellement à l'œuvre, ce projet se propose de sonder les défis et les enjeux liés à une possible métamorphose des catégories juridiques sous l'effet des transformations des fondements anthropologiques de notre civilisation. En confrontant les thèses pro- et anti-transhumanisme, il s'agira d'identifier les notions et les principes juridiques fondamentaux impactés par l'idéologie.

Analyse du Djihadisme à partir des dossiers pénaux

Christian MOUHANNA, Antoine JARDIN

Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP UMR 8183) - Université de Versailles-Saint-Quentin

À partir de dossiers correctionnels ou criminels définitivement jugés, il s'agit de constituer une base de données la plus complète possible sur les profils, les réseaux, les environnements et les contenus djihadistes. L'enjeu est de produire une analyse empirique et cumulative des comportements et des attitudes liées au développement du djihadisme en France depuis le début des années 1990. Les dossiers liés au terrorisme, une fois archivés, ne sont actuellement pas suffisamment exploités. Cette recherche propose de créer un dispositif d'analyse intégrale et systématique de ces derniers. L'enjeu de ce travail est de créer une base de données qui puisse à la fois permettre de produire une connaissance large des phénomènes de radicalisation terroriste fondée sur des données objectives et de constituer un outil d'information et de décryptage qui puisse participer à la définition de politiques pénales en matière d'antiterrorisme.

L'évaluation de l'expérimentation de tentative de médiation obligatoire

Valérie BOUSSARD

Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES UMR 8533) - Université Paris Nanterre

L'article 7 de la loi Justice du 21^{ème} siècle instaure une tentative de médiation obligatoire (TMFPO), en amont de l'éventuelle saisine du juge aux affaires familiales, pour une durée de trois ans, dans onze tribunaux de grande instance à titre expérimental. Sont concernées les décisions fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale ou la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. Cette recherche a pour objet de compléter le dispositif d'évaluation nationale quantitative prévu pour cette expérimentation, par une évaluation sociologique locale s'approchant au plus près des situations de travail et des situations relationnelles vécues par les protagonistes de la tentative de médiation (magistrats, avocats, médiateurs, justiciables). L'enquête se centrera sur la façon dont les pratiques

professionnelles sont transformées par la médiation obligatoire et sur les évolutions de l'institution judiciaire induites par ces transformations. Elle consistera d'abord en une monographie sur un premier TGI expérimentant la TMFPO, puis en une comparaison avec un autre TGI.

D'une institution de prise en charge à l'autre. Pour une étude des socialisations institutionnelles des mineurs sous main de justice

Laurent SOLINI, Jean-Charles BASSON

Centre de recherches sciences sociales sports et corps (CRESCO EA 7419) - Université Toulouse III

Le projet de recherche entend analyser les effets de la prise en charge éducative des mineurs « sous main de justice » et comprendre les conséquences de leurs passages ou transferts fréquents d'une institution de prise en charge à une autre (foyers, centres éducatifs fermés, établissements pénitentiaires pour mineurs, etc.). Les socialisations des mineurs seront appréhendées grâce à une observation des conduites et des interactions en situation ainsi que la réalisation d'entretiens biographiques. Le premier terrain investigué sera un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM). L'équipe a choisi de travailler sur la construction de portraits de jeunes qui permettront de resituer ces derniers au sein de réseaux de relations d'interdépendance et de saisir les points de croisement des configurations institutionnelles au sein desquelles ils sont parties-prenantes.

Étude sur la représentation des travailleurs sociaux accompagnant des mineures en situation de prostitution. Analyse franco-canadienne

Aziz ESSADEK

Laboratoire de psychologie (INTERSPY EA 4432) - Université de Lorraine

Cette recherche a pour objet les représentations des travailleurs sociaux qui accompagnent des mineurs en situation de prostitution dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). La loi interdit la prostitution des mineurs mais cette pratique semble être en augmentation et prendre des formes plurielles. Dans ce contexte, la question de la prise en charge éducative des adolescents et jeunes adultes qui y recourent est importante. Cette recherche entend interroger les représentations et les limites des professionnels qui accompagnent ces mineurs et faire émerger des recommandations afin que les travailleurs sociaux puissent mieux appréhender leurs situations. La problématique de la prostitution juvénile sera étudiée dans les deux contextes sociaux et légaux différents que sont la France et le Canada, grâce à la collaboration avec une équipe canadienne interuniversitaire.

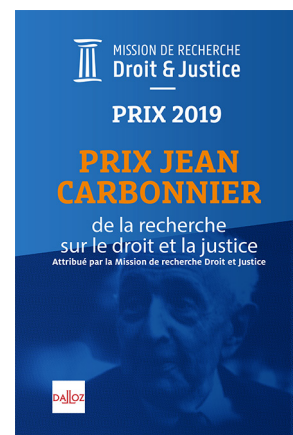
Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice

Qu'est-ce que le Prix Carbonnier ?

Créé en 2005 à l'initiative de la Mission de recherche Droit et Justice, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice récompense des travaux portant sur le droit et/ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur, français ou étranger, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux. Les critères propres au Prix Carbonnier sont l'ouverture des juristes aux préoccupations de leurs contemporains et aux problèmes de société, le dialogue interdisciplinaire, et l'innovation, le souci de la réforme, fondés sur de véritables travaux de recherche. Le prix est d'un montant de 5 000 euros. Depuis 2017, le Prix Carbonnier est attribué en partenariat avec les éditions Dalloz.

Quel est le processus de désignation du lauréat ?

Le processus qui conduit à la désignation du lauréat du prix Jean Carbonnier comporte trois étapes : La première conduit à la présélection de huit thèses, à partir de la notation que les membres du jury effectuent de l'ensemble des dossiers des candidats, lors d'une réunion. C'est à la suite de cette étape que deux rapporteurs sont désignés par la Mission pour chaque thèse. La deuxième étape consiste à désigner les trois meilleures thèses, parmi les huit travaux présélectionnés. Cette sélection est faite par le jury, lors de sa deuxième réunion courant octobre. La troisième étape correspond à la délibération finale et intervient à la fin de l'année. Elle trouve sa conclusion dans la désignation du lauréat. Chaque membre du jury ayant reçu les trois thèses sélectionnées est ainsi en mesure de porter, au moment de cette délibération, une appréciation comparative des mérites respectifs des derniers candidats en présence.



Les membres du jury du Prix Carbonnier 2017-2019

- **Jean-Denis COMBEXELLE**, président du jury, Président de la section du contentieux du Conseil d'État
- **Julie ALLARD**
Professeure de philosophie du droit, Université libre de Bruxelles
- **Florence BELLIVIER**
Professeure de droit privé, Université Paris Nanterre
- **Michelle COTTIER**
Professeure de droit civil et de sociologie du droit, Université de Genève

- **Jean-Christophe GAVEN**
Professeur d'histoire du droit et des institutions, Université de Toulouse 1 Capitole
- **Alain LACABARATS**
Président de chambre, Cour de cassation
- **Nicole MAESTRACCI**
Magistrate, Membre du Conseil constitutionnel
- **Rostane MEHDI**
Professeur de droit public, Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
- **Judith ROCHFELD**
Professeure de droit de privé, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pascale Cornut St-Pierre, lauréate du Prix Carbonnier 2018

Le Prix Carbonnier 2018 a été attribué à Pascale Cornut St-Pierre, pour sa thèse « *Les swaps* ou l'innovation financière aux mains des juristes : contribution à l'étude socio-juridique de la financiarisation », soutenue le 13 décembre 2017 à l'Institut d'études politiques de Paris. Le Prix a été remis à la lauréate le 18 mars 2019 au Conseil d'État.



Son parcours

D'origine québécoise, Pascale Cornut St-Pierre a étudié la philosophie à l'Université de Montréal (B.A. et M.A.) avant de compléter une formation intégrée en droit civil et *common law* à l'Université McGill (B.C.L./LL.B.). Elle a ensuite rejoint le programme doctoral de l'École de droit de Sciences Po, à Paris, et y a soutenu, en décembre 2017, une thèse préparée sous la direction du professeur Benoît Frydman. Elle a bénéficié, pour la réalisation de son doctorat, du soutien financier du Fonds de recherche du Québec – Société et Culture, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures. Elle a enseigné la sociologie du droit au Collège universitaire de Sciences Po et le droit civil avancé des obligations à la Faculté de droit de l'Université McGill. Depuis 2016, elle est professeure adjointe à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où elle enseigne le droit de l'entreprise, le droit financier et la sociologie du droit et poursuit ses recherches à la croisée du droit et de la sociologie économique. Une version remaniée de sa thèse sera publiée sous peu aux Presses de Sciences Po, sous le titre *La fabrique juridique des swaps : quand le droit organise la financiarisation du monde*.

Pour le Prix Carbonnier 2018, la Mission de recherche Droit et Justice a reçu 58 candidatures. Après une pré-sélection sur dossiers, deux délibérations, la première le 10 octobre 2018 et la seconde le 19 décembre 2018 ont permis au jury d'étudier les différentes candidatures et de choisir *in fine* la lauréate 2018, Pascale Cornut St-Pierre.

Résumé de sa thèse - « *Les swaps* ou l'innovation financière aux mains des juristes : contribution à l'étude socio-juridique de la financiarisation »

Les dernières décennies ont été témoin d'un accroissement considérable du poids et de l'influence de la finance au sein des sociétés contemporaines, un phénomène que les sciences sociales ont commencé à cerner grâce à la notion de financiarisation jusque-là peu étudiée en droit. Cette thèse contribue à son étude en adoptant une approche socio-juridique : elle part de l'hypothèse qu'une telle transformation des rapports sociaux et économiques a été l'occasion de controverses sur la scène juridique, à partir desquelles on peut mieux comprendre ce que représente la financiarisation en droit. L'auteure a choisi de les aborder à partir d'une question spécifique, celle de l'innovation financière, en prenant comme cas d'étude un type particulier d'instruments financiers ayant bouleversé le paysage de la finance depuis leur apparition dans les années 1980 : *les swaps*, ou les instruments dérivés de gré à gré. À partir d'une analyse des documents contractuels produits par l'industrie, de la littérature professionnelle de droit financier et du contentieux relatif aux *swaps*, l'étude retrace l'histoire juridique de ces instruments financiers. Elle montre le travail incontournable des juristes des milieux financiers dans la mise au point et dans la diffusion des *swaps*, de même que dans leur réception au sein de l'ordre juridique. Ces juristes ont dû inventer le langage leur permettant de parler des *swaps* en droit.

Ce faisant, ils sont parvenus à faire des *swaps* une forme juridique inédite, qui a pu s'extraire des régimes réglementaires alors en vigueur, tout en reconfigurant les relations courantes entre les banques, les utilisateurs des *swaps* et les parties prenantes de la finance. Les *swaps* se sont ainsi imposés, en pratique, comme des instruments d'affranchissement des normes locales et nationales, qui permettent à leurs utilisateurs d'accéder à un espace juridique global assorti de moindres contraintes et de protections. Il ressort de cette étude qu'en se livrant à un travail de mise en forme juridique de l'innovation financière, les juristes ont non seulement favorisé le succès des nouveaux marchés d'instruments financiers, mais qu'ils ont en outre amorcé une profonde transformation de la culture juridique du monde des affaires. Les juristes des milieux financiers ont en effet assuré la traduction de la culture du risque, caractéristique de la finance contemporaine, dans le langage du droit, au détriment des notions qui avaient façonné le droit financier du vingtième siècle, tels l'institution, le caractère fonctionnel de la finance et le besoin de protection des usagers vulnérables. La financiarisation coïncide ainsi, en droit, avec un renouvellement des concepts, des valeurs, des pratiques, des instruments et des modes d'argumentation que déploient les juristes des milieux financiers. Pascale Cornut St-Pierre soutient que, sous leur influence, c'est en fin de compte le droit lui-même qui s'est financiarisé, d'une façon qui a sensiblement accru l'autonomie juridique de l'industrie financière.

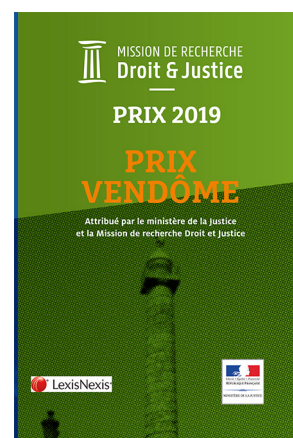
Prix Vendôme

Qu'est-ce que le Prix Vendôme ?

Créé en 2007, par une décision commune de la Mission de recherche Droit et Justice et de la Direction des Affaires criminelles et des Grâces du ministère de la Justice, le prix Vendôme distingue une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles, portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice. Depuis 2014, le Prix Vendôme est attribué en partenariat avec la revue Droit pénal (LexisNexis). Le prix est d'un montant de 3 000 euros.

Quel est le processus de désignation du lauréat ?

Le processus conduisant à la désignation du lauréat comporte deux étapes : La première est la présélection de trois thèses par les membres du jury qui effectuent une notation de l'ensemble des dossiers des candidats. C'est à la suite de cette étape que deux rapporteurs sont désignés pour chaque thèse. La seconde est la délibération finale du jury, en séance plénière. Chaque ouvrage est présenté au jury par deux rapporteurs. Le choix du lauréat est fait, si possible, par consensus. A défaut, il est procédé à un vote. En cas d'*ex aequo*, le Président du jury a voix prépondérante.



Les membres du jury du Prix Vendôme 2018

• Catherine PIGNON

Présidente du Jury
Directrice des Affaires criminelles et des Grâces
ministère de la Justice

• Ombeline MAHUIER

Cheffe du pôle d'évaluation des politiques pénales-
DACG
Ministère de la Justice

• Laetitia BRUNIN

Représentante du Secrétaire général du ministère
de la Justice
Adjointe à la sous-directrice de la statistique et des
études (SDSE)

• Philippe POTTIER

Représentant de l'Administration pénitentiaire
ministère de la Justice

• Kathia MARTIN-CHENUT

Directrice adjointe scientifique de la Mission de
recherche Droit et Justice
Chargée de recherche CNRS/Paris 1 (ISJPS-
UMR8183)

• Laurence LETURMY

Professeure de droit privé et sciences criminelles
Membre de l'Institut de sciences criminelles,
Équipe poitevine de recherche et d'encadrement
doctoral (ISC-EPRED EA1228)
Université de Poitiers

• Jean-Baptiste PERRIER

Professeur de droit privé et de sciences crimi-
nelles
Directeur de l'Institut de sciences pénales et de
criminologie (ISPEC)
Université d'Aix-Marseille

• Jean DANET

Avocat honoraire
Maître de conférences en droit privé et sciences
criminelles
Université de Nantes

• Nicolas DERASSE

Maître de conférences en histoire du droit
Membre du Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ-
UMR8025)
Université de Lille 2

Perrine Simon, lauréate du Prix Vendôme 2018

Le Prix Vendôme 2018 a été attribué à Perrine Simon, pour sa thèse « La compétence d'incrimination de l'Union européenne. Recherche sur le pouvoir pénal européen », soutenue en octobre 2017 à l'Université Paris Est, en cotutelle avec l'Université du Luxembourg. Le Prix a été remis à la lauréate le 11 février 2019 au ministère de la Justice, place Vendôme.



Son parcours

Après une formation en droit public et en droit pénal, Perrine Simon a entrepris sa thèse de doctorat à la croisée de ces deux domaines en travaillant sur le pouvoir pénal européen. Elle a soutenu en octobre 2017 sa thèse sur « La compétence d'incrimination de l'Union européenne. Recherche sur le pouvoir pénal européen » à l'Université Paris Est en cotutelle avec l'Université du Luxembourg sous la direction des Professeurs Édouard Dubout et Stefan Braum. En parallèle de ses travaux de recherche, elle a enseigné de la Licence 1 au Master 2 diverses matières de droit public, notamment en droit européen, à l'Université de Poitiers, à l'Université Paris Est et à Sciences Po Paris. En 2018, elle obtient la qualification aux fonctions de Maître de conférences en droit public et se voit également attribuer le prix Aguirre-Basualdo/Rubinstein en droit et sciences politiques de la Chancellerie des universités de Paris. Elle est actuellement Officier de liaison pour l'Université du Luxembourg basée à la Faculté de droit de l'Université nationale du Laos.

Pour le prix Vendôme 2018, la Mission de recherche Droit et Justice a reçu 12 candidatures. Deux délibérations - la première, le 28 juin 2018 et la seconde, le 31 octobre 2018 - ont permis au jury d'examiner l'ensemble des candidatures et de déterminer la lauréate 2018, Perrine Simon.

Résumé de sa thèse - « La compétence d'incrimination de l'Union européenne. Recherche sur le pouvoir pénal européen »

L'attribution par le traité de Lisbonne à l'Union d'une véritable compétence d'incrimination – l'article 83 TFUE – invite à analyser l'existence et l'exercice du pouvoir pénal européen. Cette compétence soulève la question de la promotion, par les choix d'incrimination, de l'expression des valeurs essentielles d'une communauté. Ainsi, l'étude du pouvoir pénal rejoint l'interrogation sur la nature du projet européen, véritable espace existentiel de société (*ethos*) ou simple espace fonctionnel au service d'objectifs (*telos*). Malgré l'ambition du nouveau traité de clarifier la délimitation du pouvoir pénal européen, son étendue reste incertaine. À côté de la compétence d'incrimination explicite pourrait être maintenue une compétence implicite – un pouvoir pénal impliqué – permettant de dépasser l'harmonisation minimale prévue par l'article 83 TFUE. Ce serait renouer avec une extension subreptice des compétences. L'exercice de la compétence d'incrimination est progressivement encadré, au-delà des principes classiques de subsidiarité et de proportionnalité, par les principes pénaux de l'*ultima ratio* ainsi que de légalité et proportionnalité des délits et des peines qui trouvent une expression dans la Charte des droits fondamentaux. Ces derniers n'ont cependant pas rationalisé l'action du législateur qui conforte souvent une tendance sécuritaire. Il revient à la Cour de justice, par un contrôle de proportionnalité approfondi, de déterminer si la Charte peut devenir le marqueur d'une politique pénale caractérisée par sa modération et son libéralisme, contribuant ainsi à forger une identité pénale européenne.



Lire l'interview de Perrine Simon suite à la cérémonie de remise du Prix, sur le site internet de la Mission, <http://www.gip-recherche-justice.fr/2019/02/25/interview-de-perrine-simon-laureate-du-prix-vendome-2018/>

Les temps forts de la Mission

La Mission de recherche Droit et Justice se caractérise par son rôle d'interface entre recherche et terrain, entre chercheur(e)s et professionnel(le)s du droit et de la justice, voire entre expert(e)s et citoyen(ne)s. Les temps forts de la Mission en 2018 ont été marqués par le souci de valorisation des résultats des recherches soutenues auprès d'un public large et varié. Quatre colloques de restitution ont été organisés :

- le colloque *Multiplication des critères de discrimination. Enjeux, effets et perspectives*
- le colloque *Procréations assistées et la filiation : AMP et GPA au prisme du droit, des sciences sociales et de la philosophie*
- le colloque *La médiation : expériences, évaluations et perspectives*
- le colloque *La gouvernance d'entreprise : mise en œuvre et nouveaux enjeux*

Ces colloques ont réuni différentes équipes de recherche ayant travaillé sur des thèmes communs, leur permettant d'échanger sur leurs résultats. Cet échange entre chercheur(e)s a été enrichi par l'apport de praticien(ne)s, dont le regard critique a permis non seulement de tester les résultats des recherches, mais également d'impulser de nouveaux sujets ou de nouvelles perspectives de recherche.

Grâce à ces expériences, la Mission a pu être au cœur des discussions autour des révisions législatives. Elle a pu également contribuer à alimenter des débats de société s'appuyant sur des données marquées par la rigueur scientifique.

Enfin, la Mission a pu aussi diversifier ses activités en participant à *La Nuit du droit*, à l'invitation du Conseil constitutionnel.



Colloque *Multiplication des critères de discrimination : Enjeux, effets et perspectives* organisé conjointement par la Mission de recherche Droit et Justice et le Défenseur des droits. Paris 7^e.
© C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ



Colloque *La gouvernance d'entreprise : mise en œuvre et nouveaux enjeux*
© Thierry Marro

Colloque *Multiplication des critères de discrimination. Enjeux, effets et perspectives*

Organisateurs : Mission de recherche Droit et Justice et Défenseur des droits

Les 18 et 19 janvier 2018

Auditorium du Défenseur des droits

20, avenue de Ségur

Paris 7^{ème}



Le Défenseur des droits et la Mission de recherche Droit et Justice ont organisé les 18 et 19 janvier 2018 un colloque international intitulé : Multiplication des critères de discrimination. Enjeux, effets et perspectives. Alors que le droit de l'Union européenne compte sept critères visés par les directives relatives à la lutte contre les discriminations, la loi française reconnaît entre 25 et 30 critères de discriminations selon les codes (pénal, du travail, de l'assurance maladie, de l'éducation, etc.). Cette logique d'extension du nombre de critères prohibés, variable selon les législations nationales, est également partagée par d'autres États européens. Or, la question de l'effectivité de ces critères n'avait pas encore bénéficié d'une réflexion croisée et comparée (France, Europe, États-Unis), portée par des chercheurs, des praticiens du droit ou encore des élus. Les échanges ont notamment permis de discuter des conséquences juridiques, sociales et politiques de cette extension des critères : compréhension facilitée ou dilution du sens juridique donnée à la notion de discrimination ? Meilleure prise en compte des cas singuliers de discrimination, de la pluralité et de l'intersectionnalité des motifs ou entrave au recours pour les justiciables ? Interprétation juridique facilitée ou plus complexe à construire pour les professionnels du droit ? Le contenu des échanges sont à retrouver dans les actes de colloque publiés en ligne et au format papier.

→ Pour consulter les actes du colloque :

<http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2019/01/Actes-Colloq-2018-NUM-07.01.19.pdf>

Colloque *Procréations assistées et la filiation : AMP et GPA au prisme du droit, des sciences sociales et de la philosophie*

Organisateurs : Mission de recherche Droit et Justice et Institut des Sciences Juridiques et Philosophiques de la Sorbonne (UMR 8103 ISJPS – CNRS/Université Paris 1)

Le 25 juin 2018

Amphitéâtre Dupuis - Centre Malher

9, rue Malher

Paris 4^{ème}



Les États généraux de la bioéthique, lancés le 18 janvier 2018 sous l'égide du Comité consultatif national d'éthique (CNCE) afin de proposer la révision des lois de bioéthique, a été l'occasion de valoriser, grâce à l'organisation d'un colloque interdisciplinaire, les résultats de trois recherches soutenues par la Mission à la suite d'un appel à projets lancé en 2014 à la demande du ministère de la Justice et de l'École nationale de la magistrature (ENM). Les situations des Français qui recourent à l'AMP (assistance médicale à la procréation) ou à la GPA (gestation pour autrui) à l'étranger soulèvent de nombreuses problématiques juridiques et mettent en évidence les effets du droit et des normes sociales sur le corps des personnes, la famille et la filiation : mise en concurrence des droits


Rapport d'activité 2018 de la Mission de recherche Droit & Justice | Mars 2019

des différents pays dans un contexte de circulation des personnes, arbitrage des juges entre ordre public et intérêt de l'enfant, privation d'une partie de ses droits pour l'enfant dont la double filiation n'est pas reconnue, (in)égalité des couples face à la loi, risque de marchandisation des corps, etc. Ce colloque a permis une restitution des résultats des recherches par les équipes soutenues par la Mission de recherche Droit et Justice et un riche échange entre chercheurs de différentes disciplines (juristes, philosophes, anthropologues, sociologues, démographes et économistes) et des praticiens (notamment des magistrats). La première partie du colloque a été consacrée aux perspectives juridiques comparatives et a mis côte à côte les différents résultats des trois rapports finaux rendus à la Mission en 2017, faisant ainsi ressortir leur complémentarité. La seconde partie du colloque a été consacrée, d'une part au croisement des approches anthropologique, sociologique, démographique et économique des procréations assistées (ayant pour discutante une magistrate), d'autre part, aux approches bioéthiques et politiques du corps, de la filiation et des familles. Cette dernière partie s'est penchée sur la critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA (réunissant une philosophe et une économiste), ainsi qu'aux pistes de réinvention des mécanismes de filiation sous l'incitation de la GPA. Une publication des actes du colloque est en préparation (à paraître en 2019).

Clotilde BRUNETTI-PONS (dir.), « Le droit à l'enfant et la filiation en France et dans le monde », janvier 2017, 554 pages

Michelle GIROUX et Jérôme COURDURIES (dir.), « Le recours transnational à la reproduction assistée avec don. Perspective franco-québécoise et comparaison internationale », juillet 2017, 305 pages

Marie-Angèle HERMITTE, Karène PARIZER-KRIEF et Séverine MATHIEU (dir.), « Analyse juridique et sociologique de l'état des questions en France à la lumière des pratiques étrangères en matière de filiation des enfants conçus par GPA », juin 2017, 287 pages.

 **Pour aller plus loin** : Lire l'entretien croisé de ces équipes de recherche dans la lettre de la Mission de juillet 2018 (pages 11 à 15), <http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2017/03/NEWS-LETTER-MRDJ-JUILLET-2018.pdf>

Colloque *La médiation : expériences, évaluations et perspectives*

Organisateurs : Mission de recherche Droit et Justice
Le 5 juillet 2018

Auditorium du ministère de la Justice
Site Olympe de Gouges
35, rue de la gare
Paris 19^{ème}



Depuis une quinzaine d'années, la législation encourage les règlements non contentieux des conflits, notamment en matière civile. La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du 21^{ème} siècle a instauré des expérimentations de médiation familiale obligatoire sur une durée de trois ans dans onze juridictions, tandis que le projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022 souhaite étendre la tentative préalable obligatoire de résolution amiable (conciliation, médiation, procédure participative) aux litiges de faible incidence financière et aux conflits de voisinage. En 2014 et 2015, la Mission de recherche Droit et Justice a lancé deux appels à projets de recherches sur les sujets de la médiation et de la déjudiciarisation. Trois équipes CNRS-Universités, composées de sociologues et de juristes ont été sélectionnées (voir encadré ci-dessous). En s'appuyant sur les résultats de leurs travaux, le colloque a questionné le mode spécifique de règlement des conflits qu'est la médiation pour

dégager, à partir des expériences et analyses de terrain, une réflexion prospective sur ses enjeux d'avenir. La Mission souhaitait à travers ce colloque faire dialoguer professionnels du droit et de la justice et chercheurs. Ces échanges passionnants ont donné lieu à des propositions concrètes visant à clarifier la notion de médiation, à l'institutionnaliser dans les juridictions et à évaluer les expérimentations en cours : elles sont à retrouver dans les actes du colloque que la Mission de recherche Droit et Justice a publiés tout début 2019. À l'heure où le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice entend développer les modes de règlement amiable des différends, ces actes questionnent la médiation dans ses aspects concrets, avec des focus privilégiés sur les expériences des différentes parties-prenantes de la médiation (magistrats, médiateurs, avocats, justiciables) sur le terrain.

BASCOULERGUE Adrien, BONAFÉ-SCHMITT Jean-Pierre, CHARRIER Philippe, FOLIOT Gerald, « La prescription de la médiation judiciaire. Analyse socio-juridique des dispositifs de médiation dans trois cours d'appel : de la prescription à l'accord de médiation », octobre 2017, 161 pages.

LARRIBAU-TERNEYRE Virginie, LECOURT Arnaud, « Réflexion sur la notion et le régime de la médiation au sein des modes amiables de résolution des différends à partir des expériences de médiation dans le ressort des cours d'appel d'Aquitaine, de Paris et de Lyon », juillet 2017, 362 pages.

CIMAMONTI Sylvie, PERRIER Jean-Baptiste, « Les enjeux de la déjudiciarisation », mars 2018, 401 pages.

→ **Pour consulter les actes du colloque :**

<http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2019/01/Actes-du-colloque-me%CC%81diation-HD.pdf>

Journée d'études La gouvernance d'entreprise : mise en œuvre et nouveaux enjeux

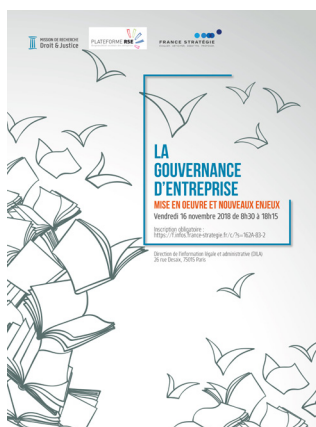
Organisateurs : Mission de recherche Droit et Justice et Plateforme nationale d'actions globales pour la RSE (France Stratégie)

Le 16 novembre 2018

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

26 rue Desaix

Paris 15^{ème}



Les crises financières de la fin du 20^{ème} et du début du 21^{ème} siècle ont eu pour effet de faire prendre conscience de la nécessité de porter une réflexion sur les systèmes de contrôle des entreprises. Combinant des dispositions législatives et des mesures non contraignantes (*soft law*), codes de gouvernance et chartes d'éthique s'imposent progressivement aux sociétés de manière à juguler toutes pratiques à risque. Mais en marge le plus souvent des lois et des juridictions ordinaires, ces codes se distinguent clairement par leur caractère non obligatoire et leur application volontaire. Entre autorégulation et réglementation, la question se pose alors de savoir jusqu'où les pouvoirs publics peuvent s'immiscer dans la réglementation des sociétés. Cet événement a réuni une centaine de personnes issues du monde de la recherche, mais aussi des sphères économique et juridique, pour échanger sur les résultats de quatre recherches soutenues par la Mission de recherche Droit et Justice dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2014 à la demande de la Direction des affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice.

Ce colloque de restitution a permis le dialogue entre chercheurs et acteurs du monde professionnel sur les nouveaux enjeux de la gouvernance d'entreprise et favorisé le questionnement sur le juste équilibre entre *soft law* et *hard law* alors même que le Parlement discutait (et discute toujours) de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises). Des propositions très concrètes et constructives ont émergé lors des débats et ont été entendues par les représentants des institutions et des organes de contrôle, à l'instar de l'Autorité des marchés financiers, invitée à débattre sur la question du contrôle et de la transparence. La restitution des résultats des recherches scientifiques auprès des professionnels est décisive pour la compréhension et l'amélioration des pratiques. D'où l'intérêt d'avoir organisé cette manifestation en partenariat avec la Plateforme RSE. Une publication des actes du colloque est en préparation (à paraître en 2019).

Emmanuelle MAZUYER (dir.), « Quel cadre juridique pour une mise en œuvre effective des codes de gouvernance d'entreprise ? », mai 2017, 628 pages

Jean-Christophe DUHAMEL et Reda SEFSAF (dir.), « Valeur de la gouvernance d'entreprise et gouvernance des valeurs de l'entreprise. Recherche sur les effets des codes de gouvernance et les stratégies de communication en matière de gouvernance », juillet 2017, 376 pages

Sophie HARNAY, Tatiana SACHS, Katrin DECKERT (dir.), « L'efficacité des codes de gouvernance. Perspectives comparées et pluridisciplinaires », septembre 2017, 333 pages

Frédérique COULÉE et Julia MOTTE-BAUMVOL (dir.), « L'effectivité des codes de gouvernance d'entreprise, de l'intérêt du droit international pour apprécier l'opportunité d'une réforme législative en France », février 2018, 243 pages.

! Lire l'interview des deux responsables scientifiques du colloque sur le site internet de la Mission, <http://www.gip-recherche-justice.fr/2018/12/07/retour-sur-la-journee-detude-la-gouvernance-dentreprise-mise-en-oeuvre-et-nouveaux-enjeux-16-novembre-2018/>

La deuxième édition de *La Nuit du Droit*

La Mission de Recherche Droit et Justice a participé à la seconde édition de *La Nuit du Droit* le 4 octobre 2018 à travers deux événements :

La projection débat « Bâtisseurs d'un droit commun »

Organisateurs : Mission de recherche Droit et Justice, École nationale de la magistrature (ENM) et Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne (ISJPS) UMR 8103

Le 4 octobre 2018

Grand-Amphithéâtre de l'École nationale de la magistrature

3^{ter}, Quai aux Fleurs

Paris 4^{ème}



La Mission de recherche Droit et Justice a participé à *La Nuit du droit* avec une projection-débat de films tournés avec Mireille Delmas-Marty (Professeure émérite au Collège de France, Membre de l'Institut) et Françoise Tulkens (Professeure émérite à l'Université de Louvain, ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme) dans le cadre de la série de témoignages « Bâtisseurs d'un droit commun » (Centre de droit comparé et internationalisation du droit de l'UMR 8103 ISJPS – CNRS/Université Paris 1).

Ce projet audiovisuel étudie les processus d'internationalisation du droit, et au-delà d'émergence de fragments d'un droit commun en construction, à travers les témoignages d'hommes et de femmes, de toutes nationalités et de toutes générations qui, au cours de leur parcours professionnel, ont non seulement assisté mais contribué à l'évolution normative. Les films tournés avec Mireille Delmas-Marty ont apporté un éclairage sur la notion de droit commun, tandis que le film-entretien avec Françoise Tulkens a dévoilé les croisements entre son riche parcours professionnel (avocate, chercheuse au FNRS, professeure universitaire, juge à la Cour européenne des droits de l'homme) et des évolutions normatives notamment en matière pénale et de droits humains. La projection, organisée en partenariat avec l'ENM et l'UMR ISJPS, a été suivie de débats entre ces deux grandes témoins et d'autres importants acteurs de ce processus d'esquisse d'un droit commun : Bruno Cotte (ancien Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation et d'une chambre de jugement à la Cour pénale internationale), Emmanuel De-caux (membre du Comité des Nations Unies contre les disparitions forcées et Professeur émérite de l'Université Paris II), Régis de Gouttes (Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation, ancien Président du Comité des Nations Unies pour l'élimination du racisme et des discriminations et membre de la Commission européenne sur la même thématique), ainsi qu'évidemment le public.

→ **Pour visualiser les films :**

<https://www.pantheonsorbonne.fr/unites-de-recherche/isjps/centres/centre-de-droit-compare-et-internationalisation-du-droit/batisseurs-dun-droit-commun/>

Le CLAMOR et l'histoire des lieux de Justice

Organisateurs : Mission de recherche Droit et Justice et Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR)

Le 4 octobre 2018

54 bd Raspail
Paris 6^{ème}



Sollicitée par la Mission de recherche Droit et Justice qui soutenait l'événement, l'équipe du Clamor (Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice) a participé à la seconde édition de *La Nuit du Droit*. Cette année un focus sur le 54 boulevard Raspail, cet ancien lieu de justice (prison et conseil de guerre du Cherche-Midi, maison d'arrêt puis locaux du ministère de la Justice et de la Protection judiciaire de la jeunesse, etc.) a été organisé en raison de sa longue histoire judiciaire. Différentes interventions - projections, complaintes criminelles chantées ainsi qu'une exposition évoquant la mémoire du lieu et l'histoire de la justice dans son rapport au citoyen - ont rythmé cet événement.

La Mission de recherche Droit et Justice participe aux comités de rédaction de deux revues scientifiques : *Les cahiers de la Justice* et *Les Archives de politique criminelle*.

Les cahiers de la justice

Fondée en 2010, la revue *Les cahiers de la justice* est une revue coéditée par l'ENM et les éditions Dalloz. Son objectif ? À travers quatre numéros par an, créer un espace de réflexion et d'information où peuvent dialoguer ceux qui jugent et les justiciables. Associant chercheur(e)s, universitaires et professionnel(le)s du droit, la revue s'articule autour d'un dossier central interdisciplinaire sur un thème de justice qui fait débat dans la société, et de trois chroniques (juger ailleurs, juger autrement ; la croisée de savoirs ; justice en situation).

La Mission de recherche Droit et Justice est membre du comité de rédaction.

Parutions 2018



Le numéro #2018/1 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en mars 2018.

Dossier : Maltraitances infantiles

Auteurs : Catherine Adamsbaum, Thierry Baranger, Sylvain Barbier Sainte Marie, Philippe Bas, Caroline Eliacheff, Adeline Gouttenoire, Anne Laurent-Vannier, Damien Mulliez, Jean-Philippe Pierron, Caroline Rey Salmon, Denis Salas, Muriel Salmona, Anne Tursz

Consulter le sommaire : https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-68298.htm



Le numéro #2018/2 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en juin 2018.

Dossier : L'enseignement du droit : quelles perspectives ?

Auteurs : Jean Danet, Kami Haeri, Christophe Jamin, Olivier Leurent, Mustapha Mekki, Emmanuelle Perreux, Jean-Baptiste Perrier, Sandra Travers de Faultrier

Consulter le sommaire :

https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-70526.htm

Ce numéro a été valorisé lors d'une table ronde « L'enseignement du droit : quelle finalité ? » qui était organisée le 23 octobre 2018 à la librairie Mollat (Bordeaux) par la revue trimestrielle *Les cahiers de la justice*, co-éditée par l'ENM et Dalloz. Retour sur l'événement par Denis Salas, son directeur scientifique.

(Article issu du site internet de la Mission de recherche Droit et Justice)

Autour de ce thème qui correspondait au dossier de la revue du n°2018/2, étaient réunis deux de ses contributeurs Emmanuelle Perreux (directrice adjointe de l'ENM) et Christophe Jamin (directeur de l'école de droit de Sciences po). Le thème de l'enseignement du droit est conçu dans l'interface entre l'université et les mondes professionnels. Force est de constater qu'il se perpétue encore dans des rituels universitaires quelque peu figés : cours « magistraux », sacro-saint plan en deux parties, faible place de la recherche, concours de l'agrégation qui produit une élite nommée « la doctrine »... De plus en plus de critiques pointent une culture autocentrée. La concurrence inédite de la part d'institutions comme les écoles de commerce est vive. Des nouvelles conceptions pédagogiques apparaissent. C'est ainsi que Sciences po, comme l'a développé Christophe Jamin, propose des cursus de formation de brève durée (deux ans au lieu de quatre ou cinq ans), développe les « cliniques du droit », supprime les cours en amphithéâtre au profit des séminaires, fondés sur une « pédagogie inversée ». On retrouve ici le refus des universitaires américains d'enseigner le droit « dans les livres » comme si l'on voulait former les vétérinaires au seul contact de peluches, disait avec malice Jérôme Franck.

Beaucoup d'universités relèvent le défi notamment au niveau des méthodes d'enseignement. Les écoles de formation s'efforcent elles aussi de s'adapter. La formation des avocats partage avec celle des magistrats le même souci de cultiver des « savoirs êtres » c'est-à-dire l'intelligence émotionnelle, la capacité de travailler en équipe, la créativité opérationnelle. Bref, cette pédagogie a le sens d'une véritable répétition de la vie professionnelle comme l'a évoqué Emmanuelle Perreux en soulignant l'importance des exercices de mise en situation.

Cette mutation pédagogique vise à réveiller la créativité du juriste. Car si le droit est l'affaire de tous, s'il vit dans l'interdépendance avec la société, c'est parce que la créativité en est le centre vital. C'est en effet une institution qui en même temps garantit l'ordre établi et organise sa contestation. Le doute, l'esprit critique, la liberté interprétative sont au centre de l'acte de juger. Cela rappelle un apologue hébraïque : un rabbin enseignait à son disciple les 60 interprétations d'un verset du Talmud. « Maître, s'écriait celui-ci, quelque peu désemparé mais quelle est la vraie ? » « La vraie, répondit le rabbin, est la 61^{ème}, celle dont tu seras seul l'auteur ».



Le numéro #2018/3 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en septembre 2018.

Dossier : Le gardien de la laïcité

Auteurs : Nicolas Bonnal, Valérie Dervieux, Elsa Forey, Aurélia Merle d'Aubigné, Hélène Pauliat, Jean-Philippe Pierron, Philippe Portier, Angèle Roisin, Alain Seksig.

Consulter le sommaire :

https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-72434.htm



Le numéro #2018/4 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en décembre 2018.

Dossier : La symbolique judiciaire en mutation

Auteurs : Sébastien Dhalluin, Nathalie Goedert, Valérie Hayaert, Joël Hubrecht, Ninon Maillard, Franck Monnier, Christian-Nils Robert, Virginie Saint-James.

Consulter le sommaire :

https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-76348.htm

Les Archives de politique criminelle



À l'intersection du droit pénal et des autres systèmes de sanction, de la criminologie, de la philosophie, de l'histoire et de la sociologie, la politique criminelle a sa revue : *les Archives de politique criminelle*. Fondée en 1975 par Marc Ancel, cette revue dont la parution est annuelle et publiée par les Éditions A. Pedone, associe chercheur(e)s, magistrat(e)s, avocat(e)s et universitaires autour de trois axes : principes et problèmes de politique criminelle, politique criminelle appliquée et politique criminelle comparée.

La Mission de recherche Droit et Justice participe à son comité de rédaction et soutient financièrement la publication. Le numéro publié en 2018 (n° 40) a été consacré à la liberté d'expression. À l'occasion de sa parution, le comité de rédaction des *Archives de politique criminelle*, en partenariat avec le Centre de droit pénal et de criminologie de l'Université Paris Nanterre, a organisé une conférence le 12 mars 2019.

Archives de politique criminelle 2018 – Liberté d’expression

Editeur : Pedone

Collection : Archives de politique criminelle

ISBN : 978-2-233-00890-9

270 pages

Parution du numéro 40 : 10/2018

Sommaire du n° 40

Avant-propos par Christine Lazerges

I – Principes et problèmes de politique criminelle

Vers un nouveau régime pénal de la libre expression ? par Pascal Beauvais

Post-vérité, terrorisme et mémoire historique : la justice pénale et la liberté d’expression par Emanuela Fronza

Blagues racistes et blagues sexistes : éléments pour une théorie juridique par Thomas Hochmann

Nouvelles technologies et liberté d’expression : le droit pénal (perdu) entre adaptation et innovation par Laurent Saenko

Les pouvoirs du préfet et les libertés d’expression par Pascale Gonod

Le débat d’intérêt général : un fait justificatif conventionnel par Thomas Besse

II – Politique criminelle appliquée

Le juge pénal et la liberté d’expression : l’influence de la cour européenne des droits de l’homme par François Cordier

L’action du parquet de Paris en matière de lutte contre les abus de la liberté d’expression par Annabelle Philippe

Pharos et la lutte contre le discours de haine sur internet par François-Xavier Masson et Patrick Mariatte
Informer au risque de sa vie. Au Mexique, un combat parrésiasique par Pierrette Poncela

III – Politique criminelle comparée

Discours de haine punissable et liberté d’expression en Espagne Anomalie démocratique ou instrument légitime pour la protection de minorités ? par Enara Garro Carrera

La criminalisation de l’expression historique en Pologne : la loi mémorielle de 2018 par Uladzislau Belavusau et Anna Wojcik

Liberté d’expression et poursuites pénales aux États-Unis par Anne Deysine

La liberté d’exprimer sa pensée aux États-Unis : un droit dont les contours variables sont engendrés par la peur par Elisabetta Grande

Liberté d’expression et droit à l’honneur au Costa Rica. Un encadrement juridique qui devrait évoluer par Rodolfo Brenes Vargas

IV – Varia

Les évolutions actuelles d’Europol, une entreprise actuelle du dépassement du modèle horizontal de la coopération policière ? par Pierre Berthelet

V – Notes bibliographiques

La parole contraire par Pierrette Poncela

Justifier l’injustifiable. L’ordre du discours juridique nazi par Alexandre Viala

La vérité côté cour, une ethnologue aux assises par Jean-Paul Jean

La Mission de recherche Droit et Justice finance en priorité, outre les événements qu'elle organise à sa propre initiative, les colloques de valorisation des recherches qu'elle a soutenues ainsi que les manifestations pour l'élaboration desquelles son suivi ou son expertise scientifique ont été sollicités (participation à un comité scientifique, etc.).

En 2018, huit colloques ont été co-financés par la Mission.

Les événements

• *Freins et leviers de la justice restaurative*

Nicolas AMADIO, Sid ABDELLAOUI, Patrick COLIN

15-16 mars 2018

Laboratoire Dynamiques européennes (DynamE UMR 7367) - Université de Strasbourg

Ce colloque s'inscrit dans le prolongement d'une recherche soutenue par la Mission (2014-2017) attachée à identifier et à analyser les raisons du développement de la justice restaurative. Si elle progresse depuis son introduction par la loi du 15 août 2014, la justice restaurative convainc autant qu'elle laisse sceptique les acteurs de sa mise en mouvement. Ce colloque a donc été l'occasion de présenter les freins et les leviers de cette justice et de confronter les points de vue de scientifiques et de professionnels nationaux et internationaux.

• *La pratique des baux commerciaux à l'épreuve des principes fondamentaux des contrats*

Fabien KENDERIAN

22 juin 2018

Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP EA 4191) - Université de Bordeaux

Le droit des contrats est de plus en plus influencé par les droits fondamentaux, notamment ceux garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Autour de deux grands thèmes – les principes de liberté et de loyauté contractuelle et l'équilibre contractuel – ce colloque a proposé de mesurer l'incidence des réformes survenues ces dernières années en matière de baux commerciaux.

• *Le droit de l'environnement, 30 ans d'intégration. Bilan et perspectives*

Aurélié TOMADINI, Emmanuel JUEN

27-28 septembre 2018

Centre de recherche et d'étude en droit et science politique (CREDESPO EA 4179) - Université de Bourgogne

Implicite consacré dans l'Acte unique européen en 1986, le principe d'intégration occupe aujourd'hui une place de choix dans l'ordonnement du droit de l'Union européenne. Si la Charte de l'environnement ne s'y réfère pas expressément, son article 6 l'admet sans équivoque. En croisant les regards de publicistes et privatistes, ce colloque visait à mettre en évidence les répercussions du principe d'intégration sur le droit de l'environnement, d'en mesurer l'efficacité en matière de prévention, de réparation et de répression.

• *Les 20 ans du statut de Rome. Bilan et perspectives de la Cour pénale internationale*

Thomas HERRAN

Du 21 au 23 novembre 2018

Institut de sciences criminelles de la justice - Université de Bordeaux

Les 20 ans du traité de Rome sont l'occasion de dresser un bilan et d'envisager les perspectives de la Cour. Ce colloque a eu pour ambition de faire porter la voix de la doctrine française dans le domaine de la justice pénale internationale, de contribuer au rayonnement de sa pensée et de promouvoir les atouts du modèle continental

pour améliorer le fonctionnement de la Cour pénale internationale. À la croisée des points de vue de praticiens et d'universitaires, de pénalistes et d'internationalistes, il s'est agi d'évaluer le système en vérifiant si le statut garantit une justice efficace, légitime et juste, et d'identifier les lacunes et de proposer des pistes de réflexion pour une éventuelle réforme.

• ***Le changement climatique. Quel rôle pour le droit privé ?***

Stéphanie PORCHY-SIMON, Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET

5 octobre 2018

Équipe Louis Josserand (EA 3707) - Université de Jean Moulin Lyon 3

Parce que les juristes de droit privé ne peuvent rester à l'écart de la question de l'environnement, ce colloque s'est attaché à observer de plus près comment la discipline peut opérer certaines transformations sous l'impulsion des forces économiques et sociales et de l'ensemble des acteurs du droit pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

• ***Quelle protection pour les mineurs non accompagnés ?***

Estelle GALLANT, Héloïse MEUR, Lilio AIT AHMED

21 juin 2018

Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS EA 4150) - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Face à la croissance exponentielle du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) depuis 2010 et au manque de coordination entre États membres de l'Union européenne, cette journée d'étude a été l'occasion de mener une réflexion interdisciplinaire afin de proposer des solutions adéquates à la protection des MNA en France et en Europe. La particulière vulnérabilité de cette population conduit à envisager, de manière urgente, de nouvelles propositions pour leur prise en charge effective sur le territoire français.

• ***La paternité du réalisateur sur les œuvres cinématographiques. Un passé toujours d'avenir ?***

Isabelle MOINE-DUPUIS, Isabelle MARINONE

21-22 juin 2018

Centre de recherche sur les droits des marchés et des investissements internationaux (CREDEMI) - Université de Bourgogne

Œuvre de collaboration, à la différence de l'œuvre littéraire et picturale, le film est le fruit de nombreux artistes : scénariste, dialoguiste, acteurs, directeur de la photographie, réalisateur, voire producteur. Autour de deux axes – l'évolution et l'avenir du statut du réalisateur – ce colloque a interrogé la question de la paternité des œuvres cinématographiques qui a suscité, au cours de la brève histoire du 7^{ème} art, de nombreux débats et litiges, nationaux ou transnationaux.

• ***Surmonter les obstacles à l'accès au droit et au juge des personnes détenues. Perspectives européennes***

Gaëtan CLIQUENNOIS et Nicolas FISCHER

26-27 novembre 2018

Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE UMR 7363) - Université de Strasbourg

Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8163) - Université de Versailles-Saint-Quentin

Ce colloque de restitution d'une recherche conduite dans neuf États de l'Union européenne (France, Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, Bulgarie, République Tchèque et Pologne) sur les dispositifs d'accès au droit et au juge pour les personnes détenues vise à affiner et à approfondir les enseignements à tirer du constat récurrent de la mise en échec partielle des avancées juridiques intervenues en matière pénale et pénitentiaire sous l'influence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Les publications

La Mission de recherche Droit et Justice est susceptible d'apporter son aide à l'édition d'ouvrages qui présentent un intérêt scientifique majeur et qui favorisent une avancée des réflexions dans les domaines du droit et de la justice. Cette aide est accordée pour la publication d'ouvrages dans des maisons d'édition publiques, comme les presses universitaires. Les projets déposés sont évalués par le Conseil scientifique de la Mission de recherche Droit et Justice. En 2018, deux publications ont été co-financées par la Mission.



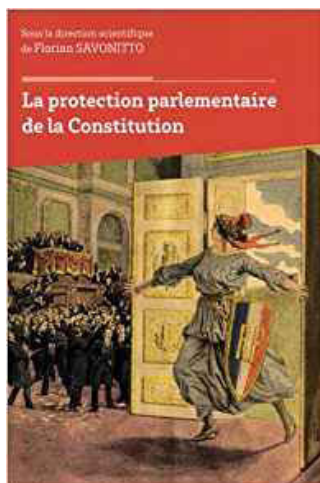
Les justices d'exception dans les colonies (XVI^{ème}-XX^{ème} siècles)

La balance déséquilibrée de Thémis ultramarine, Éric WENZEL et Éric DE MARI (dir.)

2018

Éditions universitaires de Dijon

Les colonies européennes modernes et contemporaines, dès le XVI^{ème} siècle, voient classiquement se juxtaposer juridictions ordinaires et juridictions d'exception ou spécialisées. Cependant, les tribunaux coloniaux y prennent souvent la forme de l'extraordinaire parce que le droit colonial est *sui generis* un droit d'exception qui oblige à un pluralisme, donc à des inégalités juridiques : tribunaux indigènes, juridictions inconnues en métropole ou spécialement adaptées aux sociétés et espaces coloniaux, instances militaires aux compétences étendues à la société civile, tribunaux *ad hoc* en charge de la répression d'affaires coloniales particulières, etc. La justice coloniale est un phénomène complexe dans lequel luttent ou s'épaulent volontiers les autorités judiciaires, administratives et politiques : étudier la juridiction d'exception dans les colonies d'Ancien Régime et du second empire colonial (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles) permet de mieux comprendre un phénomène de domination.



La protection parlementaire de la Constitution Florian SAVONITTO (dir.)

2018

Imprimerie de l'Université de Bordeaux

Une étude portant, de prime abord, sur « la protection parlementaire de la Constitution » peut susciter la perplexité, tant concevoir aujourd'hui les parlementaires comme des protecteurs de la Constitution du 4 octobre 1958 semble aller à contre-courant. A contre-courant tout d'abord du texte constitutionnel, le rôle de gardien de la Constitution étant confié à d'autres institutions qu'à celle parlementaire. A contre-courant ensuite de la pratique constitutionnelle, où suite à la création du Conseil constitutionnel, les violations de la Constitution issues de la loi sont devenues une réalité juridique qui n'a jamais autant été mise en lumière que sous la V^{ème} République. A contre-courant enfin de la doctrine constitutionnelle qui - du moins pour une partie d'entre elle - est conduite à porter davantage son regard sur l'aval du processus législatif plutôt que sur l'amont; en somme à s'intéresser davantage à la jurisprudence constitutionnelle qu'aux procédures parlementaires s'attachant à prévenir les inconstitutionnalités.

Pourtant, l'histoire constitutionnelle française enseigne qu'assemblées législatives et protection de la Constitution ne sont pas nécessairement dissociées. La V^{ème} République confirme que le Parlement n'est pas étranger à la mission de protéger la Constitution. En témoignent, d'une part, certaines procédures dans les règlements des assemblées, telle que la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité pour inconstitutionnalité. L'illustre, d'autre part, la pratique des parlementaires. En 1962, la violation de la Constitution fut le motif invoqué dans la seule motion de censure votée par l'Assemblée nationale. Le Sénat oppose la question préalable, en 1984, au projet de loi constitutionnelle sur l'élargissement du référendum et, en 2015, à celui autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, repoussant ainsi, par deux fois, les intentions de réécrire la Constitution.

Naît alors toute une série de questions : par quelles procédures, aujourd'hui, le Parlement protège-t-il la Constitution ? Le Parlement protège-t-il toute la Constitution ? La protection de la Constitution irrigue-t-elle toute la procédure législative ? Les deux chambres protègent-elles au même titre et avec la même efficacité la Constitution ? Les auteurs de violation comme les violations elles-mêmes sont-ils visés ? Cette protection s'exerce-t-elle a priori ou a posteriori ? Comment la protection parlementaire de la Constitution se concilie-t-elle avec l'action des autres gardiens ?

Focus sur les recherches achevées en 2018, leur diffusion et leur valorisation

**En 2018, 10 recherches ont été achevées et diffusées.
53 recherches sont actuellement en cours.**

Les rapports de recherches sont remis en 50 exemplaires à la Mission qui procède alors à leur diffusion. La Mission adresse en priorité les rapports aux bibliothèques de la Cour de cassation, de la cour d'appel, du tribunal de grande instance de Paris, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil d'État, du Conseil constitutionnel, de la Chancellerie, à la médiathèque et au département de recherche de l'ENM, aux membres du cabinet du Garde des Sceaux. En fonction des thèmes, les rapports sont adressés aux directions du ministère concernées (DACS, DACG, DAP, DPJJ etc.), aux magistrats (des ordres judiciaire et administratif) et aux autres institutions concernées et intéressées. L'ensemble constitue une liste principale d'envoi. Une liste secondaire constituée de bibliothèques universitaires complète les envois.

Organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires, évolutions de la justice		
Déjudiciarisation et office du juge		
<p>Jean-Baptiste PERRIER, Sylvie CIMAMONTI</p> <p>Université d'Aix-Marseille Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC EA 4690)</p>	<p>Les enjeux de la déjudiciarisation</p>	<p>Diffusion liste principale Diffusion ciblée : SADJAV, Chef.fe.s de cours</p>
<p>Adrien BASCOULERGUE, Jean-Pierre BONAFÉ-SCHMITT, Philippe CHARRIER, Gerald FOLIOT</p> <p>Université de Lyon Centre Max Weber (UMR 5283) Droit Contrats Territoires (DCT EA 4573)</p>	<p>La prescription de la médiation judiciaire. Analyse socio-juridique des dispositifs de médiation dans trois cours d'appel : de la prescription à l'accord de médiation</p>	<p>Colloque de restitution du 5 juillet 2018</p> <p>DACS DSJ CNB ENM IGSJ SADJAV Défenseur des droits Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation</p>
<p>LARRIBAU-TERNEYRE Virginie, LECOURT Arnaud</p> <p>Université de Pau et des Pays de l'Adour Centre de recherche et d'analyse juridiques (CRAJ EA 1929)</p>	<p>Réflexion sur la notion et le régime de la médiation au sein des modes amiables de résolution des différends à partir des expériences de médiation dans le ressort des cours d'appel d'Aquitaine, de Paris et de Lyon</p>	<p>Colloque de restitution du 5 juillet 2018</p> <p>DACS DSJ CNB ENM IGSJ SADJAV Défenseur des droits</p>

Les nouvelles technologies		
<p>Marc RENNEVILLE Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR UMS 3726)</p>	<p>HUGO. Patrimoine des lieux de justice</p>	<p>Valorisation lors de la nuit du droit du 4 octobre 2018</p> <p>Mise en ligne uniquement sur le site Exemplaires en attente de diffusion</p>
<p>Emilie POTIN, François SORIN, Gaël HENAFF, Hélène TRELLU, Pascal PLANTARD</p> <p>Université de Rennes Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales (LiRIS EA 7481)</p>	<p>La correspondance numérique dans les mesures de placement au titre de l'assistance éducative</p>	<p>IGSJ ENPJJ DPJJ DGCS Défenseur des droits Conseil national de la protection de l'enfance Associations familiales IRTS INA</p>
Domaine civil		
Droit de la famille		
<p>Blandine MALLEVAEY</p> <p>Institut catholique de Lille Centre de recherche sur les relations entre le risque et le droit</p>	<p>Audition et discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales</p>	<p>Diffusion liste principale Diffusion ciblée : JAF</p>
<p>Laurence HÉRAULT</p> <p>Université Aix-Marseille Institut d'ethnologie méditerranéenne (IDEMEC UMR 7307)</p>	<p>État civil de demain et transidentité</p>	<p>DACS DSJ CEDH CNCDH Défenseur des droits Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes Commissions des lois et des affaires sociales Cour de cassation - Première Chambre civile Comité consultatif national d'éthique Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères Associations gays et trans</p>

Droit des personnes		
<p>Laurence HÉRAULT</p> <p>Université Aix-Marseille Institut d'ethnologie méditerranéenne (IDEMEC UMR 7307)</p>	<p>État civil de demain et transidentité</p>	<p>DACS DSJ CEDH CNCDH Défenseur des droits Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes Commissions des lois et des affaires sociales Cour de cassation - Première Chambre civile Comité consultatif national d'éthique Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères Associations gays et trans</p>
Domaine économique et social		
<p>Frédéric COULÉE Julia MOTTE BAUMVOL</p> <p>Université d'Evry Val d'Essonne Centre de recherche Léon Duguit pour les nouvelles transformations du droit (CRLD EA 4107)</p>	<p>L'effectivité des codes de gouvernance d'entreprise, de l'intérêt du droit international pour apprécier l'opportunité d'une réforme législative en France</p>	<p>Colloque de restitution 16 novembre 2018, en partenariat avec la Plateforme RSE et France Stratégie</p> <p>Diffusion liste principale Diffusion ciblée : MEDEFF, Plateforme RSE, AMF</p>
Histoire		
<p>Sylvie HUMBERT</p> <p>Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ)</p>	<p>Pratiques des savoirs entre jugement et innovation. Experts, expertises du bâtiment, Paris 1690-1790</p>	<p>Compte tenu de l'aspect "étude de faisabilité" du rapport et de l'obtention d'un financement ANR, la Mission a reporté la mise en ligne du rapport final.</p>

Les recherches en cours, panorama thématique

APP = appel à projets GAG = recherche spontanée, de gré à gré

58 recherches en cours

1. Organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires, évolutions de la justice

Déjudiciarisation, médiation et office du juge

BOUSSARD Valérie Université Nanterre, Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES UMR 8533)	L'évaluation de l'expérimentation de la médiation obligatoire-TMFPO	GAG 05/2020
---	---	----------------

Nouvelles technologies

BONIN Pierre GIP Université Juridique Franco- phone	Cartographies en ligne et analyse du droit enseigné	APP Droit, justice et numérique 06/2019
GODEFROY Lemy LEVY VEHEL Jacques Université Nice Sophia Antipolis Groupe de recherche en droit, économie et gestion (GREDEG)	Comment le numérique transforme le droit et la justice par de nouveaux usages et un bouleversement de la prise de décision. Anticiper les évolutions pour les accompagner et les maîtriser	APP Droit, justice et numérique 05/2019
BOURASSIN Manuella DAUCHEZ Corinne PICHARD Marc Université Paris Nanterre Centre droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE EA 3457)	Notariat et Numérique : le cybernotaire au cœur de la République numérique	APP Droit, justice et numérique 08/2020

<p>GONZALES AGUILAR Audilio</p> <p>Université Aix-Marseille Institut de recherche en Sciences de l'Information et de la commu- nication (IRSIC EA 4262)</p>	<p>Visualisation Interactive de la juris- prudence de la Cour de Cassation (VICO)</p>	<p>APP Droit, justice et numérique 06/2019</p>
<p>LEFEVRE Thomas</p> <p>EHESS Institut de recherche interdisci- plinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)</p>	<p>Big data et Droit pénal : utilisation, compréhension et impact des tech- niques prédictives. Etude DROP IT : exemple de l'évaluation de l'incapacité totale de travail chez les vic- times de violences</p>	<p>APP Droit, justice et numérique 12/2019</p>
<p>MORITZ Marcel</p> <p>Université de Lille Centre d'études et de recherches administratives (CERAPS UMR 8026)</p>	<p>L'émergence de la « Justice Prédic- tive » : étude des effets et des réap- ropriations par les professionnels de la justice d'un dispositif numé- rique inédit</p>	<p>APP Droit, justice et numérique 05/2020</p>
<p>FAVREAU Amélie</p> <p>Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965)</p>	<p>Les smart contracts</p>	<p>APP Droit, justice et numérique 02/2020</p>
<p>CHASSAGNARD-PINET Sandrine</p> <p>Université de Lille Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRDP EA 4487)</p>	<p>Le e-règlement extrajudiciaire des différends (E-RED). Le déploiement d'une justice alternative en ligne</p>	<p>APP Droit, justice et numérique 07/2020</p>
<p>ZAMBRANO Guillaume</p> <p>Université de Nîmes Détection, évaluation, gestion des risques CHRONiques et éMERgents (CHROME EA 7352)</p>	<p>JuNom. Nomenclature des préten- tions des parties pour l'entraîne- ment d'algorithmes d'apprentis- sage appliqués à la prédiction de la jurisprudence civile</p>	<p>APP Droit, justice et numérique 03/2020</p>

Professions juridiques et judiciaires

<p>WILLEMEZ Laurent</p> <p>Université Versailles St Quentin Laboratoire Professions Institutions Temporalités (PRINTEMPS UMR 8085)</p>	<p>La profession de magistrat dans les années 2010 : morphologie du groupe, représentations du métier et conditions de travail</p>	<p>Recherche-action 06/2019</p>
<p>ISRAËL Liora</p> <p>EHESS Centre Maurice Halbwachs (UMR8097)</p>	<p>Causes « suprêmes » ? Les mobilisations du droit devant les hautes cours</p>	<p>GAG 04/2020</p>
<p>PIERRE MAURICE Sylvie MERCIER Estelle JACQUOT Lionel</p> <p>Université de Lorraine Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (CEREFIGE EA 3942)</p>	<p>La gestion des ressources humaines des magistrats en France et en Europe</p>	<p>APP RH magistrats 01/2021</p>

Barémisation de la justice

<p>BOURREAU-DUBOIS Cécile</p> <p>Université de Lorraine Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA UMR 7522)</p>	<p>La barémisation de la Justice : une approche par l'analyse économique du droit</p>	<p>APP la Barémisation 02/2019</p>
<p>SAYN Isabelle PERROCHEAU Vanessa FAVIER Yann MERLEY Nathalie</p> <p>Université Jean Monnet Saint Etienne Centre de recherche critique sur le droit (CERCRID UMR 5137)</p>	<p>Les barèmes et autres outils techniques d'aide à la décision dans le fonctionnement du droit et de la Justice</p>	<p>APP la Barémisation 05/2019</p>
<p>GERRY-VERNIERES Stéphane</p> <p>Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965)</p>	<p>La barémisation de la justice</p>	<p>APP la Barémisation 03/2019</p>

Justice et société

JOBARD Fabien Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183) Centre Marc Bloch (UMIFRE n°14)	Punitivités comparées. Représentations pénales en France et en Allemagne	GAG 12/2018
VIGOUR Cécile IEP Bordeaux Centre Emile Durkheim (UMR 5116)	Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations (JustiRep)	GAG 09/2020

2. Domaine pénal

Droit pénal, procédure pénale

DODIER Nicolas BARBOT Janine EHESS Laboratoire interdisciplinaire d'études sur les réflexivités (LIER UMR 8178) Institut Marcel Mauss	Les témoignages des victimes à l'audience pénale d'une affaire de santé publique	GAG 12/2018
LETURMY Laurence BOSSAN Jérôme Université de Poitiers Institut de sciences criminelles Equipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles (ISC-EPRED EA 1228)	Comparution sur reconnaissance de culpabilité – Bilans et perspectives	APP La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité : analyse des pratiques et enjeux 05/2019
JOUANNEAU Solenne Université de Strasbourg Sociétés Acteurs Gouvernement en Europe (SAGE UMR 7363)	VioCo-ProVic. Violences conjugales-Protection des victimes : usages et conditions d'application, dans les tribunaux français, des mesures judiciaires de protection des victimes de violences au sein du couple	APP La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité : analyse des pratiques et enjeux 05/2019

RAFIN Nicolas DAVID Marion Université de Nantes Centre Nantais de Sociologie (CENS UMR 6025)	Sanctionner les « châtiments corporels » à visée éducative ? Aspects sociaux et juridiques d'un intolérable en devenir	GAG 03/2019
HAJJAT Abdellali CELESTINE Audrey Université de Nanterre Institut des sciences sociales du politique (ISP UMR 7220)	Des paroles et des actes, la justice face aux infractions racistes	APP Racisme 10/2018
LAVAUD-LEGENDRE Bénédicte MELANÇON Guy Université Bordeaux Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC UMR 5114)	Analyse et visualisation des réseaux criminels de traite des êtres humains-AVRES	GAG 03/2019
BESNIER Christiane WEILL Sharon Université Paris Descartes Centre d'anthropologie culturelle (CANTHEL EA 4545)	Étude pluridisciplinaire de l'activité de la cour d'assises compétente pour les affaires de terrorisme (2017-2019)	GAG 10/2019
CONDON Stéphanie DAUPHIN Sandrine INED	Violences et rapports de genre (VI-RAGE) dans les Outre-Mer	GAG 10/2018
MOUHANNA Christian Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)	Analyse du Djihadisme à partir des dossiers pénaux	GAG
GERRY-VERNIERES Stéphane ROBERT Anne-Gaëlle JOSEPH-RATINEAU Yannick MONNERY Benjamin Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965)	La motivation des peines correctionnelles	APP Motivation des peines correctionnelles 03/2021

<p>PARIZOT Raphaële TOUILLIER Marc GADHOUN Pierre-Yves PONSEILLE Anne</p> <p>Université de Montpellier Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP EA 2037)</p> <p>Université de Nanterre Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC EA 3982)</p>	<p>La motivation des peines correctionnelles. A la recherche des déterminants de la motivation de la décision du juge pénal</p>	<p>APP Motivation des peines correctionnelles</p>
---	---	---

Peines, exécution et application des peines

<p>RAZAC Olivier GOURIOU Fabien FERRAND Jérôme</p> <p>Université de Grenoble-Alpes Philosophe, pratiques et lan- gages (PPL EA 3699)</p>	<p>Éprouver le sens de la peine : les probationnaires face à l'éclectisme pénal</p>	<p>GAG 02/2019</p>
<p>MOUHANNA Christian</p> <p>Université Versailles-Saint-Quentin Centre de recherches sociolo- giques sur le droit et les institu- tions pénales (CESDIP UMR 8183)</p>	<p>La peine de travail d'intérêt général en France. État des lieux qualitatif et quantitatif, et étude microsociologique sur les succès et les obstacles au développement de cette mesure</p>	<p>GAG 07/2019</p>

Prison, détenus

<p>DE GALEMBERT Claire</p> <p>ENS Cachan Institut des sciences sociales du politique (ISP UMR 7220)</p>	<p>La fabrique de l'aumônerie musulmane en prison</p>	<p>GAG 10/2018</p>
<p>GUILBAUD Fabrice</p> <p>Université Picardie Jules Verne (Amiens) Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique (CURAPP UMR 7319)</p>	<p>La socialisation professionnelle des surveillants de prison 1993-2017 – Une perspectives longitudinale, quantitative et qualitative</p>	<p>GAG 03/2019</p>
<p>BONIS-GARCON Évelyne DERASSE Nicolas</p> <p>Université de Bordeaux Institut de sciences criminelles et de la justice (ISCJ EA 4633)</p>	<p>Les longues peines</p>	<p>APP 01/2020</p>
<p>COMBESSIE Philippe FAINZANG Sylvie JOËL Myriam RUBIO Vincent</p> <p>Université de Nanterre Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques (Sophiapol EA 3932)</p>	<p>Le cancer en prison. Vécu et prise en charge de la maladie en milieu carcéral (CAPRI)</p>	<p>En cours de contractualisation</p>

<p>CHEVREUL Karine FALISSARD Bruno LANCELEVEE Camille</p> <p>Université Paris Diderot Epidémiologie clinique, évaluation économique appliquées aux populations vulnérables (ECEVE UMR 1123)</p> <p>INSERM Santé mentale, santé publique (SMSP UMR 1178)</p> <p>Université de Lille Sciences cognitives et sciences affectives (SCALab UMR 9193)</p>	<p>Prisons et santé mentale : étude des facteurs associés à l'évolution des troubles mentaux en milieu carcéral pour une réduction des inégalités sociales de prise en charge (PRISME)</p>	<p>En cours de contractualisation</p>
---	--	---------------------------------------

Mineurs, travailleurs sociaux, protection judiciaire de la jeunesse

<p>LENZI Catherine MILBURN Philip SALLEE Nicolas MILLY Bruno</p> <p>Espace de Recherche et de Prospective</p> <p>Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale (IREIS) Pôle Recherche IREIS Rhône-Alpes</p>	<p>Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs</p>	<p>GAG 09/2019</p>
<p>SOLINI Laurent BASSON Jean-Charles</p> <p>Université Toulouse III Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps (CRESCO EA 7419)</p>	<p>D'une institution de prise en charge à l'autre. Pour une étude des socialisations institutionnelles des mineurs sous main de justice</p>	<p>GAG 10/2019</p>
<p>ESSADEK Aziz</p> <p>Université de Lorraine Laboratoire de psychologie (INTERPSY EA 4432)</p>	<p>Étude sur la représentation des travailleurs sociaux accompagnant des mineurs en situation de prostitution. Analyse franco-canadienne</p>	<p>GAG</p>

Récidive et désistance

DE LARMINAT Xavier Université de Rouen Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ EA 4703)	PRELUD-Prévention de la récidive et exploration des leviers utiles à la désistance	GAG 06/2020
--	--	----------------

3. Domaine civil

Famille

CLAVANDIER Gaëlle ROUSSET Guillaume Centre Max Weber (UMR5283) INED Institut formation de recherche sur les organisations sanitaires et sociales de Lyon (IFROSS)	PERISENS : Périnatal, statuts, enre- gistrement et statistiques. Proces- sus de reconnaissance des enfants sans vie : entre traitements diffé- renciés et inégalités	GAG 05/2019
GOLLAC Sybille BILAND Emile Université Paris 8 Centre de recherches sociolo- giques et politiques de Paris (CRESPPA UMR 7217)	Justice et inégalités au prisme des sciences sociales	GAG 05/2020

Droit de propriété

ROCHFELD Judith Université de Paris 1 Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS EA 4150 Institut André Tunc)	L'échelle de communalité	APP Le(s) Bien(s) commun(s) 05/2020
--	--------------------------	--

NEGRI Vincent ENS Cachan Institut de Sciences Sociales du Politique (ISP UMR 7220)	Conservation et dispersion des biens archéologiques : figures de la propriété et du préjudice archéologiques. Le patrimoine archéologique en justice, protection de l'universalité de la connaissance et unité du droit	APP Le(s) Bien(s) commun(s) 12/2019
---	---	--

4. Droit économique et social

Economie

PIROTTE Alain TITI Aikaterini Université Paris 2 Panthéon-As-sas Centre de recherche en économie du droit (CRED EA 7321)	L'impact des traités d'investissement sur les flux d'investissements directs étrangers. Une nouvelle approche par la prise en compte des règles de droit des traités	GAG 11//2019
FRECHET Marc CHANUT Odile Université Jean Monnet Saint-Étienne Laboratoire de gestion (COACTIS EA 4161)	Les conflits judiciaires dans les relations de franchise	GAG 03/2020
BAILLEUX Julie Université Paris 2 Panthéon-As-sas Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA UMR 7106)	Une justice économique « objective » ? L'expertise économique dans le droit de la concurrence français : diffusion, origines et conséquences	GAG 02/2021

Droit du travail, droit social

SERRE Delphine KEIM-BAGOT Morane Université René Descartes Centre de Recherche sur les liens sociaux (UMR 8070)	Les tribunaux des affaires de sécurité sociale face aux accidents du travail. Une juridiction méconnue aux prises avec un enjeu de santé publique	GAG 11/2020
--	---	----------------

4. Questions transversales

Santé et environnement

TRUILHÉ-MARENGO Eve Université d'Aix-Marseille Centre d'études et de recherches internationales et communau- taires (CERIC UMR 7318)	Le procès environnemental. Du pro- cès sur l'environnement au procès pour l'environnement	GAG 01/2019
TORRE-SCHAUB Marta Université Paris 1 Institutions et dynamiques de l'histoire, de l'économie et de la société (IDHES UMR 8533)	Les dynamiques du contentieux cli- matique. Usages et mobilisation du droit face à la cause climatique	GAG 04/2019
BEVIERE-BOYER Bénédicte Université de Paris 8 Centre de recherche en droit privé et droit de la santé (EA 1581)	Sédation profonde et continue jusqu'au décès : de la terminologie des textes législatifs à l'interpréta- tion des professionnels de santé. Quelles appréhensions pratiques ?	GAG 10/2019

Contentieux spécifiques

FOEGLE Jean-Baptiste SLAMA Serge Université de Nanterre Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux (CREDOF EA 3933)	Renforcer l'efficacité de la protec- tion des lanceurs d'alerte : l'apport du droit comparé et des normes du Conseil de l'Europe	GAG 03/2018
FOREY Elsa Université de Bourgogne Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO EA 4179)	L'application du principe de laïcité dans la justice	APP Laïcité 12/2018
PHILIP-GAY Mathilde Université Jean Moulin Lyon 3 Equipe de droit public (EA 666)	La laïcité dans la justice	APP Laïcité 03/2019

PAUTI Christine Université Paris 1 Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)	La laïcité dans la justice	APP Laïcité 01/2019
--	----------------------------	------------------------

Droits fondamentaux

CAYOL Amandine GAILLARD Emilie MRSH Caen Pôle Risques, Qualité et Environ- nement durable	Transhumanisme(s) et droit(s)	GAG
--	-------------------------------	-----

5. Outre-Mer

FULCHIRON Hugues CORNUT Étienne RALSER Elsa SIRI Aurélien Université Jean Moulin Lyon 3 Équipe de recherche Louis Josse- rand EA 3707	La place de la coutume à Mayotte	GAG 12/2020
--	----------------------------------	----------------

6. Domaine du droit public, droit constitutionnel

VAUCHEZ Antoine Université Paris 1 Centre européen de sociologie et science politique (CESSP UMR 8209)	Juges, régulateurs et déontologues. Politiques de l'indépendance et nouvelles formes d'autorité poli- tique	GAG 01/2019
---	--	----------------



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice



